



L'ethnisme, une idéologie à la source des conflits en Afrique des Grands Lacs ?

Mémoire de géopolitique
du capitaine de frégate Jérôme Mandin
dans le cadre de l'étude dirigée
« courants d'idées dans les relations internationales »

Directeur : Jean-Luc Pouthier
Professeur à l'IEP de Paris

Avril 2001

FICHE DE PRESENTATION

1 – L’ethnisme, une idéologie à la source des conflits en Afrique des Grands Lacs ?

2 – Capitaine de frégate Jérôme Mandin

3 – 06 avril 2001

4 – Division A

5 – Mémoire de géopolitique

6 – Les conflits et massacres dans la région des Grands Lacs d’Afrique se suivent pratiquement sans discontinuer, en particulier depuis la fin des années cinquante. Au-delà des explications rationnelles, fondées sur des constantes géopolitiques ou sur des raisons plus spécifiques à la région, les luttes entre les différentes ethnies semblent au cœur des problèmes. Aujourd’hui, ces luttes interethniques se sont transformées en un véritable idéologie.

7 – Mots clés : Afrique, Grands Lacs, ethnie(s), conflit(s).

L'ETHNISME, UNE IDEOLOGIE A LA SOURCE DES CONFLITS
EN AFRIQUE DES GRANDS LACS ?

Sommaire

Partie I :

Analyse des facteurs géopolitiques classiques d'explication des
crises

Partie II :

Analyse des facteurs géopolitiques spécifiques

Partie III :

L'ethnisme, source de tous les maux

L'ETHNISME, UNE IDEOLOGIE A LA SOURCE DES CONFLITS EN AFRIQUE DES GRANDS LACS ?

Table des matières

	Page
Introduction	5
Partie I : Analyse des facteurs géopolitiques classiques d'explication des crises	7
1.1 Histoire	7
1.2 Géographie	8
1.3 Economie et ressources	10
1.4 Démographie	11
1.5 Religion	13
1.6 Politique et organisation	16
- Des systèmes inadaptés	16
- Des doctrines extrémistes	17
- Corruption, népotisme et collusion	18
Partie II : Analyse des facteurs géopolitiques spécifiques	21
2.1 La violence	21
2.2 Les réfugiés	24
2.3 Le problème du Kivu	26
2.4 Influences extérieures	28
- Les puissances internationales	28
- Les Etats-Unis	29
- La France	30
- Les influences régionales	31
2.5 Facteurs divers	33
- Trafic d'armes	33
- L'exacerbation de « la peur »	33
- L'éducation	34
Partie III : L'ethnisme, source de tous les maux	35
3.1 L'antagonisme ethnique : d'une irréductibilité pluriséculaire à la négation du droit à l'existence de l'autre	35
3.2 L'assimilation des communautés ethniques à des castes ou des catégories sociales	37
3.3 L'héritage de la colonisation	39
3.4 Le pan-tutsisme	41
3.5 L'ethnisme, un prétexte à l'usage des politiques	43
- Le refus de partage du pouvoir	43
- L'instrumentalisation politique de l'ethnicité	44
3.6 La controverse	47
Conclusion	49

INTRODUCTION

Depuis la fin des années cinquante, entre neuf cent mille et un million cinq cent mille personnes ont été massacrées dans la région des Grands Lacs. Plus de 4 millions et demi ont dû prendre le chemin de l'exil. En 1994, en à peine deux mois, environ 15% de la population du Rwanda a été exterminée par les 85% restants. Comment expliquer une telle continuité dans l'horreur ? Y aurait-il dans cette partie du monde une fatalité, une volonté collective ou encore l'émergence d'une nouvelle forme d'idéologie fondée sur la supériorité de telle ou telle communauté sur les autres ? C'est au travers de l'étude des causes possibles des différents conflits et de leurs points communs que l'on peut apporter des éléments de réponse à ces questions.

La région des Grands Lacs doit son nom aux lacs Victoria, Kivu et Tanganyika. Située aux confins de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est, elle comprend le Rwanda, le Burundi et la province congolaise du Kivu ainsi que certaines parties périphériques de l'Ouganda et de la Tanzanie.

Les conflits les plus violents ayant marqué cette région se succèdent principalement depuis 1959, date du début de la décolonisation des pays concernés. Sans entrer dans les détails de chacun d'entre eux, il semble cependant important, en guise de préambule, d'en rappeler les principaux :

- 1959/61 : « Toussaint rwandaise », première vague de violence ethnique moderne de la région après le retrait de l'administration coloniale belge (300 morts, 20 000 déplacés).
- 1963 : tentative de reconquête du pouvoir au Rwanda par des réfugiés tutsis burundais ; répression sévère (100 000 déplacés).
- 1972 : massacres massifs des Hutus du Burundi à la suite d'attaques de réfugiés venant de Tanzanie et du Rwanda (100 000 à 200 000 morts).
- 1986 : guerre civile en Ouganda.
- 1988 : représailles anti-Hutus au Burundi à la suite d'une insurrection (10 à 20 000 morts).
- 1990 : au Rwanda, offensive armée de Tutsis réfugiés en Ouganda (Front Patriotique Rwandais – FPR). Contre-attaque hutue avec le soutien de la France (opération Noroît).
- 1991/92 : guérilla tutsie dans le nord du Rwanda ; nombreux attentats anti-Hutus.

- mai 1992 et février 1993 : nouvelles offensives du FPR au Rwanda.
- octobre 1993 : après l'assassinat du président burundais, représailles (génocide) anti-Tutsis (50 à 100 000 morts, 500 000 déplacés).
- avril 1994 : « génocide rwandais » (500 000 à 1 million de morts, 4 millions de déplacés).
- fin 1994 : déplacement des conflits au Kivu (30 à 50 000 morts).
- avril 1995 : attaque de réfugiés hutus par le FPR.
- septembre 1995 : hostilités dans l'ouest du Zaïre (Rwanda, Zaïre, Tanzanie).
- été 1996 : dans le nord Kivu, le FPR épaulé les Banyamulengues (Tutsis vivant au Kivu) pour neutraliser les extrémistes des camps de réfugiés hutus. Parallèlement, l'armée zaïroise s'associe aux milices hutues pour chasser les Tutsis banyamulengues du Kivu. L'alliance Kigali/Kabila, formée à cette période, va balayer les forces armées zaïroises de septembre 1996 à mai 1997 (200 000 morts parmi les réfugiés fuyant les combats). La guerre des Grands Lacs change d'échelle et devient la guerre du Zaïre.
- juillet 1998 : une nouvelle rébellion fomentée par Kigali se produit au Kivu à la suite du rejet par Kabila de la présence tutsie. Elle est endiguée par une coalition Zaïre/Angola/Zimbabwe.
- Fin 1999, l'est du Congo-Zaïre est encore gangrené par la rébellion Maï-Maï (peuplade locale soutenue par les Hutus rwandais et les anciens partisans de Mobutu).

PARTIE I : ANALYSE DES FACTEURS GEOPOLITQUES

CLASSIQUES D'EXPLICATION DES CRISES

Une étude un peu superficielle des événements qui ont secoué la région des Grands Lacs tendrait facilement à faire des luttes interethniques le seul facteur responsable des différentes exactions commises. Or, d'autres éléments entrent de toute évidence en ligne de compte. La grille d'analyse classique de géopolitique offre une approche plus complète de ces événements et permet d'en dégager les grandes tendances.

1.1 Histoire

Les principaux écrits analysant l'histoire de la région datent surtout de l'époque coloniale. Dans les années 1880, quand les premiers missionnaires et explorateurs européens se manifestent, la société autochtone est dirigée par un groupe pastoral minoritaire composé essentiellement de Tutsis. Ce groupe assure sa domination sur une population agricole très largement majoritaire, regroupant la plupart des Hutus. Les Tutsis sont plutôt des éleveurs et les Hutus des cultivateurs. Les Twas, pour leur part, sont potiers ou chasseurs. Ils forment la troisième communauté – très minoritaire - de la région. Ces trois communautés vivent en symbiose, nonobstant les habituels conflits imputables à la vie en collectivité et aux aléas des « régimes monarchiques ». Le relatif pouvoir des uns sur les autres n'est pas précisément lié à la naissance ou à l'appartenance ethnique mais plutôt aux dépendances induites des emplois ou métiers traditionnellement occupés par telle ou telle communauté. En 1895, à la mort du « roi » Kigeri Rwabugiri, s'ouvre une sanglante crise de succession. Si certaines régions restent soumises à l'autorité du nouveau prétendant, d'autres zones ne vont se reconnaître que dans celle des chefs de clans locaux, qu'ils soient Hutus ou Tutsis. A la fin du siècle dernier, le Rwanda pré-colonial, en dépit d'une amorce d'unification centralisatrice, se présente donc encore comme une mosaïque de pouvoirs.

Dès 1890, la région commence à être colonisée par l'Allemagne. En 1916, la colonie constituée est rétrocédée à la Société des Nations, qui la place sous protectorat

belge en 1921. La Belgique élargit ainsi son empire colonial qui intègre déjà le Congo depuis 1908. Dès lors, le colonisateur va exporter ses références ethniques en Afrique centrale. Les Belges, impressionnés par leurs caractères physiques très proche de la race blanche, décrètent que les Tutsis sont « les juifs de l’Afrique ». Ils brisent le pacte féodal qui régule depuis des décennies les relations entre les communautés hutue et tutsie et qui revêt par certains aspects un caractère sacré. Les missionnaires venus d’Europe fondent ainsi leur domination sur un système de colonisation qualifié d’administration indirecte, reposant sur les chefs Tutsis pour exécuter les ordres. Ce système provoquera au moment de l’indépendance une révolte de la communauté « en sous-ordre », qui se retournera non pas vers le colonisateur, mais vers sa représentation locale, le pouvoir tutsi. Ce n’est donc qu’à partir de cette période coloniale que des éléments potentiellement sources de conflits futurs peuvent être véritablement identifiés.

En fait, l’histoire n’explique manifestement pas les événements récents, hormis la part qui incombe à l’épisode colonial sur lequel nous reviendrons par ailleurs. D’ailleurs, selon Marc Bloch¹, si le retour sur le passé est certes utile, il faut souligner le caractère diabolique d’une « histoire centrée sur les naissances », de la manie de la quête des origines pour classer et juger définitivement, en oubliant que chaque génération assume à sa manière le passé et le reconstruit : « les hommes ressemblent plus à leur temps qu’à leurs pères ».

1.2 Géographie

Le professeur François Thual² a mis en avant l’importance de la situation géographique des Grands Lacs sur l’échiquier africain : « Dans la géopolitique africaine, les Grands Lacs ont une double fonction. L’une est stratégique, car c’est dans cette région où le Nil prend sa source avant d’irriguer le Soudan et l’Egypte (...) ». Cette zone dispose, il est vrai, d’une position privilégiée. Elle se trouve située sur la crête de l’Afrique centrale, à bonne portée de l’Afrique australe, elle-même en pleine mutation politique et économique. Elle s’insère à la charnière de deux zones d’influence : la zone francophone et lusophone de l’ouest avec l’immense Zaïre -

¹ M. Bloch ; Apologie pour l’histoire ou métier d’historien, Paris, Colin ; 1974.

² F. Thual ; Repères internationaux; Evènement au crible de la géopolitique, Tutsis en avant toute ! ; Paris, Ellipses ; 1997.

énorme centre de gravité incluant le bassin du Congo et son débouché sur l'Océan Atlantique - et la zone anglo-saxonne, cette Afrique orientale qui suit l'axe imaginaire et si célèbre « du Caire au Cap ». Si le Rwanda et le Burundi sont enclavés, ils peuvent aussi être considérés comme de véritables « porte-avions ». Outre les avantages stratégiques cités ci-dessus, ces pays sont dotés d'excellentes infrastructures aéroportuaires, d'un bon réseau routier et de capacités de communication certaines. Pourtant, malgré tous ces avantages, la région n'a jamais véritablement suscité les convoitises des « stratèges » régionaux ou étrangers pour ses seules potentialités militaires de déploiement ou d'implantation.

A l'intérieur de ces espaces, les deux communautés hutues et tutsies, rurales à 90%, ont toujours vécu dans une étroite imbrication. Chaque colline associe des « rugos » hutus et tutsis – « rugo » désignant le hameau familial et l'exploitation agricole qui l'entoure - de sorte qu'il n'existe pas de territoires ethniques différenciés. C'est pourquoi à aucun moment un partage officiel des territoires entre les communautés n'a existé. Ce manque de séparation marquée va s'avérer néfaste : faute de régulation volontaire des naissances et de développement des systèmes de production agricoles ou pastoraux, la promiscuité des communautés ne peut qu'engendrer des rivalités, des exodes massifs, voire une modification des frontières existantes. Les communautés vont donc chercher à s'étendre au-delà des frontières héritées de la colonisation, qu'elles ne reconnaissent pas d'ailleurs. De local, le problème va devenir régional.

Pourtant, un éventuel « souci frontalier » n'explique pas tout : la Zambie partage une frontière avec deux pays en proie à un conflit, l'Angola et la République Démocratique du Congo, et avec trois autres pays qui ont connu une guerre civile au cours des vingt-cinq dernières années, la Namibie, le Zimbabwe et le Mozambique. La population de la Zambie parle les mêmes langues et se compose des mêmes ethnies que ces cinq pays limitrophes et ses frontières sont issues de la période coloniale. Et pourtant, la Zambie est en paix avec elle-même et avec ses voisins. Une explication des conflits dans les Grands Lacs basée sur un facteur purement géographique peut donc difficilement se justifier en tant que tel. C'est bien au travers des rivalités entre les communautés en présence que ce facteur prend toute sa dimension.

1.3 Economie et ressources

L'ouest de la région des Grands Lacs recouvre la riche province du Katanga, zone cuprifère, uranifère et diamantifère. La région se trouve par ailleurs aux portes de la République Démocratique du Congo qui regorge de matières premières stratégiques pour les pays industriels ou en voie de développement. On a vu ainsi la guerre fratricide de 1999 se transformer en une véritable opération de pillage : bois exotiques, animaux rares, diamants, etc. Cependant, les enjeux que représentent les ressources naturelles ne constituent que rarement le véritable catalyseur des conflits. Les parties en présence y voient plus souvent une récompense de leurs actions plutôt qu'un but en soi.

En revanche, les conséquences des carences des systèmes économiques internes des pays de la région méritent plus d'attention. L'exemple du Rwanda est particulièrement parlant. Après l'indépendance, la pauvreté et la primauté du secteur rural sont sciemment exploités par l'élite hutue au pouvoir pour séduire coopérations, experts et ONG. Une époque d'assistance sciemment détournée commence. Mais l'insatisfaction augmente au sein de la population. Le régime hutu tente alors de modifier la donne économique dans les années 80. Or, les structures de base n'existent pas. Les changements économiques, mal préparés et mal maîtrisés, n'auront comme effet que l'élargissement du fossé entre riches et pauvres, ainsi qu'une affirmation plus nette des intérêts de classe par les hutus au pouvoir.

C'est ainsi qu'au début des années 90, en dépit des efforts économiques consentis, le Rwanda souffre de multiples insuffisances. Le produit intérieur brut par habitant est relégué à la 162^{ème} place mondiale sur 177 en 1994. Pour l'indice de développement humain, le Rwanda se classe, en 1993, à la 25^{ème} place sur la cinquantaine d'Etats africains. Trois facteurs d'instabilité majeurs vont alors produire leurs effets :

- Un manque cruel de terres arables : du fait de l'accroissement de la population, la taille des exploitations agricoles a été divisée par deux de 1965 à 1984. La saturation foncière devient préoccupante. Les nappes phréatiques, de plus en plus sollicitées, menacent de tarir. Dans ce pays où 90% de la population vit de l'agriculture, la terre est devenue insuffisante. Certains observateurs n'hésiteront pas à lier les massacres de 1994 à ce qu'ils ont appelé « la faim de la terre ».
- Une agriculture trop spécialisée : en 1988, 60% des exportations rwandaises proviennent des ventes de café. Entre 1986 et 1995, les cours mondiaux du café chutent

de 30%. L'autre richesse du pays, l'étain (20% des exportations), est également frappée par une dépréciation des cours de plus de 50% entre 1980 et 1988.

- Une population désœuvrée et délaissée : en 1985, un enfant sur cinq meurt avant l'âge de cinq ans, plus du tiers des Rwandais n'a pas accès à l'eau potable, et l'espérance de vie n'atteint pas cinquante ans. En 1991, les 2/3 des Rwandais ont moins de vingt ans. L'accès à la terre devient impossible, les possibilités d'émigration sont quasi nulles. L'appropriation des terres à bétail tutsies devient alors la seule issue à portée de main.

Les carences économiques, en grande partie dues aux déficiences des gouvernants en place, ne sont donc pas étrangères au déclenchement des conflits dans la région. Exacerbées par les tensions ethniques latentes, qui serviront autant de prétexte que de déclencheur des violences, elles peuvent certainement expliquer partiellement la récurrence des massacres.

1.4 Démographie

Au début du XXème siècle, les collines et les montagnes des Grands Lacs sont couvertes d'une végétation luxuriante. En 1950, les espaces vides ont déjà régressé de façon spectaculaire. L'augmentation rapide de la population, rendue possible par la salubrité et un climat propice à l'agriculture, a pour conséquence dès cette époque l'accélération du clivage entre les ethnies, suivant leur participation ou non au pouvoir qui répartit les terres disponibles. En 1960, les densités de population au Rwanda et au Burundi sont respectivement de 90 et 70 habitants au kilomètre carré. Si l'on fait abstraction des terres non habitables (lacs et zones arides), la densité moyenne atteint alors plus de 110 habitants au kilomètre carré pour le Burundi. Les problèmes fonciers associés à ces fortes densités deviennent donc une véritable hantise. Les haines engendrées par les conflits pour « la terre » sont si tenaces à cette époque que le voisin trop entreprenant est, en dernier ressort, littéralement « menacé d'ensorcellement » ! Aux derniers recensements de 1990, les populations burundaise et rwandaise ont triplé par rapport à 1960. La surpopulation augmente évidemment la précarité nutritionnelle et sanitaire et l'emploi ne peut pas suivre l'évolution. Selon les prévisions, les densités brutes de population auraient dû atteindre 326 pour le Rwanda et 223 pour le Burundi en 1994. Ces densités auraient pu être des records mondiaux si les génocides n'avaient pas eu lieu ! La croissance démographique extrêmement forte (plus de 3% par an) a

rompu les équilibres anciens, conduisant à une saturation des terroirs, d'autant que les villes, très peu attractives, n'ont jamais offert un exutoire au trop-plein des campagnes. Cet exutoire, ce sont les montagnes du Kivu, prolongement occidental de celles du Rwanda et du Burundi, qui l'offrent, mais aussi les massacres à grande échelle, en particulier ceux de 1993 et 1994.

Si l'on s'attarde sur le seul cas du Rwanda, on observe que les facteurs de surpopulation y sont nombreux. Tout d'abord, les conditions climatiques et naturelles expliquent largement cette tendance. L'enclavement et le relief rwandais ont indéniablement joué un rôle de bouclier dans l'histoire rwandaise, protégeant notamment les populations des épidémies et de l'esclavage. Plus encore, dans ce dernier cas, le Rwanda a sans doute servi de refuge et a vu sa population augmenter d'autant. Mais les causes de la surpopulation, et notamment du haut niveau de fécondité, sont également d'ordre économique. Dans un pays où l'agriculture occupe 93 % de la population, la taille de la cellule familiale est considérée comme déterminante pour assurer la survie de la famille. Enfin, les réponses politiques à la pression démographique se sont révélées insuffisantes et généralement trop tardives. La première eut lieu sous la colonisation belge en 1955 : un programme d'émigration est élaboré dans le but de diriger la main d'œuvre excédentaire vers les plantations et les mines des pays voisins. La fermeture des frontières consécutive aux indépendances met fin à l'opération. Dans les années 1960, les réponses vont porter également sur la variable territoriale : après une politique de redistribution géographique de la population, une action d'intensification de l'agriculture est menée à partir de 1965. Elle bute cependant sur la limite écologique. C'est seulement en 1981 que l'on s'efforce de jouer sur la variable démographique, avec le lancement d'un programme de planification familiale fondé sur l'offre de services de contraception et assorti d'un volet d'information, d'éducation et de communication. La politique nationale de maîtrise des populations, promulguée en 1990, se révèle tout aussi dénuée d'une véritable volonté. Aux facteurs précités, il faut ajouter, pour expliquer ces échecs successifs, l'incapacité des dirigeants rwandais à anticiper dans ce domaine. En effet, loin d'émaner des acteurs rwandais, les politiques mises en œuvre sont, le plus souvent, décidées sous la pression de bailleurs de fonds étrangers (Banque mondiale, Nations Unies, coopérations bilatérales américaine et allemande). Les mesures visant à réduire naturellement le taux d'accroissement de la population se soldent toutes finalement par un échec. Cet examen

du passé permet de constater que le recours régulier aux massacres fut finalement l'une des actions les plus « efficaces » pour réguler l'accroissement de la population...

Enfin, chacune des deux principales communautés, hutue et tutsie a considéré que sa survie et la pérennité de sa suprématie, dès l'instant qu'elle était au pouvoir, passaient par son accroissement démographique. L'espérance de vie, pour sa part, augmentant également sous l'effet des progrès sanitaires – elle est passée de 46 ans en 1980 à 49 ans dix ans plus tard -, cette volonté délibérée d'expansion démographique n'a pas été sans conséquences sur les crises de ces quinze dernières années. La question du rapport démographie/espace est donc vitale dans la région et tout peut servir de prétexte pour résoudre le problème posé. La solution, on l'a vu, passe soit par l'extension du territoire en empiétant sur celui du Zaïre et notamment sur la région frontalière du Kivu, soit par la réduction d'autorité des taux démographiques trop élevés, soit enfin par l'anéantissement pur et simple de l'une des deux communautés, dès lors qu'elles sont devenues inconciliables. C'est bien souvent cette dernière solution qui sera utilisée : les problèmes démographiques, sous cet aspect, deviendront bien des facteurs de conflit, là encore fortement influencés par les considérations ethniques.

1.5 Religion

Le rôle de la religion dans les événements survenus dans la région a toujours été sujet à des appréciations divergentes. L'Eglise est en effet parfois considérée comme un catalyseur de la violence, et parfois comme un simple multiplicateur de celle-ci. Si l'on veut se convaincre de l'étonnante position de l'Eglise dans la région, notamment dans sa reproduction du racisme, il suffit de lire ce que les partisans du « peuple hutu » - les protestants – continuent à écrire pour justifier ce qui s'est passé en 1993 et 1994 ³: « Depuis des siècles, la société rwandaise était caractérisée par des relations d'exclusion entre les trois ethnies. Sous l'aspect socioculturel, on peut considérer que les Tutsis étaient de la classe de la noblesse avec une culture de cour alors que les Hutus étaient plutôt considérés comme une classe inférieure avec une culture populaire. Les activités économiques des deux ethnies étaient également différentes : l'agriculture pour les Hutus et l'élevage pour les Tutsis. Sous l'angle politique, la cohabitation entre les deux

³ J-P. Chrétien, *Le défi de l'ethnisme*, Karthala, Paris ; 1997 .

ethnies était caractérisée par la domination des Tutsis qui accumulaient tous les pouvoirs sur les Hutus, serviteurs des premiers. Il y a au Burundi un ordre socio-politique établi depuis des siècles, et cet ordre est tutsi. Pendant des siècles, les Tutsis développèrent progressivement le complexe de supériorité et de mépris à l'égard des Hutus (...). En réalité, il y avait la négation même de la valeur humaine du Hutu et on ne voyait en lui qu'un membre d'une ethnie de serviteur (...). Depuis le XVIème siècle, les Tutsis entreprennent d'assassiner les chefs des roitelets hutus, à exécuter et réduire en cendres les autres, à crever leurs yeux, à couper les sexes des Hutus qui n'acceptaient pas leur asservissement, à déchiquer à mort leurs enfants, à torturer et exterminer toute la famille de l'opposition, à maudire, déporter et brûler les Hutus dans leurs maisons et à précipiter les autres vivants dans les gouffres. Les Tutsis étaient inférieurs en nombre, mais ils entreprirent une campagne maligne pour dire que leur race était intellectuellement supérieure aux autres races (...) ». On apprécie sur ce texte d'origine ecclésiastique la tentative de justification des horreurs du génocide en les attribuant rétrospectivement aux ancêtres des Tutsis !

Le facteur religieux n'est en fait source ou multiplicateur de conflit que depuis la moitié de l'époque coloniale environ. L'attitude de la tutelle de la monarchie catholique belge dans la région joue à cette époque un rôle majeur dans l'évolution du comportement des populations vis-à-vis de l'Eglise, en particulier au Rwanda. Comprenant que la conversion constitue un point de passage obligé pour conserver ses positions dominantes, l'élite tutsie se rallie au catholicisme, alors qu'elle était jusqu'aux années trente assez réticente à abandonner ses pratiques religieuses traditionnelles. L'évolution de l'élite tutsie au début des années 1930 ainsi que la destitution du roi Musinga en 1931, au profit de Mutara Rudahigwa, premier roi chrétien, modifie cette situation et se traduit par une vague de conversions restée dans les mémoires sous le nom de « Tornado ». A la fin des années 30, la conjonction de la politique belge favorisant une plus grande influence des Tutsis au sein des élites politiques, la conversion de ces mêmes élites et l'attitude de l'institution ecclésiastique qui privilégie, elle aussi, cette élite tutsie conduisent à une imbrication très étroite de l'Eglise et de l'Etat, à tel point qu'il n'est pas excessif de parler d'une Eglise d'Etat. Il est surprenant de constater que les évolutions politiques majeures du Rwanda dans les années 1950 et 1960 ne remettent pas en cause le statut de l'Eglise catholique. En réalité, le paradoxe n'est qu'apparent et s'explique par le fait que l'Eglise catholique connaît une évolution parallèle à celle de la société rwandaise. L'émergence d'une élite hutue, formée dans les

séminaires catholiques, est contemporaine d'une évolution sociologique de la hiérarchie catholique européenne, qui voit arriver dans ses rangs de plus en plus de prêtres ou de frères, d'origine modeste, influencés par la doctrine sociale de l'Eglise apparue dans les années 30. Cette évolution se fait très rapidement. Et l'on note à cette époque l'évolution de la position de la hiérarchie catholique en faveur de la « majorité hutue ». Sous les deux Républiques qui suivent, l'Eglise catholique continue donc de jouer un rôle essentiel, l'Eglise et l'Etat représentant les seules forces organisées au sein de la société rwandaise. De même que l'encadrement administratif et politique est puissant, de même l'Eglise du Rwanda présente un visage hiérarchique et administratif qui accentue encore le caractère rigide de cette société. Plus grave, à cause de ce lien avec l'Etat, l'Eglise a peur de se prononcer sur les questions essentielles de justice, de paix, de développement. Elle devient progressivement une Eglise du silence.

Premier propriétaire, premier employeur et premier investisseur après l'Etat, l'Eglise représente à la fin des années 80 une puissance économique et sociale majeure au Rwanda, surtout dans le contexte économique particulièrement dégradé qui se traduit notamment par une réduction des dépenses publiques. En réalité, en dépit d'une implantation très forte sur le terrain, l'Eglise n'aborde que très marginalement et avec beaucoup de précautions les problèmes sociaux. Son alliance avec le pouvoir limite ses capacités d'analyse et de proposition. Si la hiérarchie catholique reconnaît l'existence d'un problème ethnique, elle se limite à délivrer un sauf-conduit à la politique gouvernementale en la matière, en soulignant que l'équilibre ethnique instauré sur les lieux de travail ou dans les écoles est destiné à corriger cette inégalité. Les liens entre l'Eglise catholique de la « post-colonisation » et le régime rwandais sont donc anciens et d'une grande importance politique. En fait, l'Eglise est un des parents de la révolution de 1959-61 et les régimes qui en sont issus ont toujours une dette de reconnaissance. Cette collaboration explique le silence politique considérable de la part de l'Eglise au Rwanda, voire sa participation active aux différents actes de violence.

En revanche, au Burundi, les rapports entre les Eglises et le pouvoir sont tendus depuis l'indépendance bien qu'ils aient été assez similaires à ceux observés dans l'Etat voisin pendant la période coloniale. Ces tensions s'expliquent par le rôle joué par l'Eglise catholique dans la révolution rwandaise, anti-modèle pour les élites tutsies du Burundi. Aussi la laïcisation est-elle en marche au cours des années 80. Elle masque en fait un problème plus profond : au-delà du conflit avec l'Eglise, le pouvoir cherche à empêcher le développement de la société civile, et les mesures de répression visent plus

les populations hutues que les Eglises elles-mêmes. Dans les années 90, le conflit entre l'Etat et la société civile va soulever de façon latente le problème ethnique. Le lien entre l'action de l'Eglise catholique et le mouvement d'émancipation des Hutus au Rwanda constitue une hantise constante pour les détenteurs du pouvoir au Burundi. Le facteur religieux dans ce pays est donc à considérer comme une cause aggravante des conflits survenus plutôt qu'un élément déclenchant. La religion accentuera plus les différences ethniques que les différences de croyance.

1.6 Politique et organisation

Des systèmes inadaptés

Après le départ des colonisateurs, le début des indépendances est nettement marqué par le monopartisme. Les conflits internes dans la région résultent, pour beaucoup d'analystes, de ces systèmes politiques à parti unique, la plupart du temps dirigés par des militaires qui se sont emparés du pouvoir par les armes avec l'aide de puissances extérieures. Le système provoque des blocages institutionnels mais aussi l'exclusion d'une grande partie de la population. Il fait de l'administration un outil de contrôle et de propagande, de l'armée un instrument de répression et permet à la « caste » au pouvoir de s'enrichir impunément grâce au trafic et à la corruption. Le blocage des institutions entraîne, par réaction, l'émergence d'organisations ne pouvant accéder au pouvoir que par la force.

Dès lors, les tentatives de « démocratisation » sont vouées à l'échec. Or, les échecs de la transition démocratique ont souvent fait de la violence le seul mode d'expression politique pour une génération entière, qui y voit notamment le moyen d'acquérir le pouvoir. Par la suite, les dirigeants parvenus au pouvoir par la force s'y maintiennent généralement par la force. Ils mettent en place des méthodes d'encadrement des populations et des appareils policiers pour contrôler les oppositions intérieures. Ils estiment que leur sécurité justifie toutes les interventions militaires, y compris chez leurs voisins immédiats. Ils représentent donc des vecteurs potentiels d'extension des conflits car ils sont souvent en butte à des oppositions armées, sanctuarisées dans les pays voisins, qu'ils ne peuvent tolérer. C'est exactement ce phénomène que l'on retrouve dans l'histoire récente de l'Afrique des Grands Lacs.

De plus, même lorsque les essais de démocratisation sont assortis de bonnes intentions, les affichages politiques ne sont pas toujours suivis dans les faits. Au Burundi en 1990, la volonté de normalisation se heurte par exemple à de nombreuses contradictions : maintien de prisonniers ethniques, impunité des responsables de massacres, etc. Au Rwanda, en 1991/92, les tensions entre Président et Premier ministre entraînent un blocage des institutions qui se répercute sur les négociations avec le FPR. Il faut dire que les deux Etats sortent d'une période de plus de 20 ans de monopartisme et que l'équilibre des forces est très important pour les pouvoirs en place. Au Burundi, où le pouvoir politique, militaire et économique a été concentré entre les mains de l'ethnie hutue majoritaire après l'indépendance, les élections pluralistes de 1972 plébiscitent l'ethnie hutue majoritaire. Pour rester au pouvoir et maintenir un certain équilibre de la situation, la minorité tutsie se trouve « contrainte » de lancer les hostilités. Les périodes de transition apparaissent donc comme une source d'instabilité chronique.

Enfin, l'organisation politique sur le plan local est également à l'origine de nombreuses tensions. Gangrenée par le clientélisme et le manque de probité intellectuelle, cette organisation locale sera souvent un élément multiplicateur de la violence dans les conflits. Lors du génocide de 1994, elle joue un rôle fondamental dans la préparation et l'organisation des massacres. Même si l'armée est impliquée, elle n'est pas, comme dans beaucoup d'autres situations africaines, l'acteur et l'auteur principal des massacres. C'est surtout une administration locale proche de la population qui joue un rôle essentiel dans l'initiative des massacres en préparant et en armant des milices parmi ses administrés. On peut l'expliquer par le fait que les populations des campagnes étant en partie illettrées et les agents de l'administration territoriale étant en contact avec elle quotidiennement, c'est eux qui finalement disposent du pouvoir réel d'action sur « l'adversaire ».

Des doctrines extrémistes

On vient de le voir, le recours au multipartisme a été source de conflits. Il a étalé au grand jour l'incompatibilité entre les intérêts des sociétés - féodales, monarchiques ou républicaines - et ceux des citoyens désireux de s'assumer librement, en disposant des leviers de contrôle des dirigeants, eux-mêmes choisis librement par le peuple. Il est vrai que les doctrines associées aux modèles de société proposés dans les Grands Lacs n'ont pas montré toutes les qualités démocratiques requises... Après s'être présenté

comme le restaurateur de l'unité nationale en 1973, Habyarimana se révélera, par exemple, un fervent partisan d'une dictature ethniste (anti-Tutsis) mais aussi régionaliste (anti-Hutus du Sud).

Ces attitudes font évidemment le jeu des extrémistes de toutes sortes. En 1993 au Rwanda, après la signature des accords d'Arusha, les extrémistes hutus crient à la trahison du président qui aurait livré le Rwanda aux Tutsis. Appuyés par les milices et relayés par la presse et les radios, ils vont donc tout mettre en œuvre pour tenter de saboter l'application des accords d'Arusha. Les principaux partis d'opposition se rallient au « Hutu power ». Les problèmes internes conduisent alors à une recomposition du paysage politique mais aussi à un blocage total des institutions d'Arusha. La recomposition va s'effectuer sur des considérations ethniques. C'est ainsi que tous ceux qui refusent la présence des Tutsis se regroupent et constituent une coalition « Hutu Power ». À l'opposé, les autres partis se rapprochent du FPR. Les deux extrêmes ne tarderont pas à s'affronter.

La violence entre les Hutus et les Tutsis au Rwanda et au Burundi ne traduit pourtant pas une animosité permanente. Elle représente plutôt une stratégie consistant à diviser pour vaincre au moyen de laquelle les politiciens de la période coloniale et de la période qui y a fait suite ont tenté de maintenir leur pouvoir. Il ne s'agit pas de nationalistes véritables ; ce sont des opportunistes qui cherchent à attiser des feux nationalistes et ethniques à des fins purement personnelles ou communautaires, en prônant des doctrines extrémistes et des solutions radicales. Le chaos peut ainsi se propager à plusieurs pays. En 1990, par exemple, le FPR ne peut que s'opposer au processus de démocratisation lancé par le président rwandais, ses faibles assises intérieures ne lui laissant aucune chance de victoire même si le processus est conduit honnêtement. La guerre constitue donc le seul raccourci envisageable pour ses dirigeants pour conquérir le pouvoir. Ce sont eux, et non pas les forces qu'ils ont libérées, qui sont responsables de la violence qui s'ensuit.

Corruption, népotisme et collusion

« Nulle part ailleurs au monde les peuples n'ont eu la chance d'applaudir des dirigeants aussi exceptionnels que ceux des Grands Lacs. Il en aura fallu des tours souvent pervers pour que ce sergent devenu paparazzi se transforme en léopard à l'allure de maréchal du Zaïre. La planète ne produira certainement plus de tragi-

comique à la hauteur de El Hadj Idi Amin Dada, qui allait à la rencontre des visiteurs de marque précédé par son héritier, déjà colonel à 9 ans. On aura également tout vu en observant Micombero, qui ne lisait jamais, porter le col Mao avec la seule explication que même Marx portait le col Mao... »⁴. Comme le soulignait également le professeur René LEMARCHAND, à l'occasion d'une conférence-débat qu'il anima à Bujumbura en juillet 1991, les langues vernaculaires de la région des Grands Lacs, fort cousines par ailleurs, ignorent, dans leur lexique, le mot « liberté ». Par contre, le « pot-de-vin » y possède plusieurs noms et surnoms accumulés au cours des âges...

Au Zaïre, dès 1965, Mobutu met en place un système politique reposant sur la corruption, le clientélisme et le parti unique qui va rapidement exacerber les tensions existantes dans la région. Nettement sous-peuplé, avec à peine quarante-cinq millions d'habitants, le Zaïre est fragilisé par l'incurie de son régime. Mobutu s'attelle pendant plus de trente ans à piller méticuleusement le pays, attribuant avantages et prébendes aux membres de son ethnie et amassant une impressionnante fortune personnelle. Mais les déçus et les oubliés du régime ne baisseront jamais les bras. Les rebellions et conflits internes puis externes se multiplieront jusqu'à la chute du dictateur.

Le cas du Rwanda est tout aussi frappant. L'affairisme s'installe au Rwanda dans les années 1970. A une certaine austérité « républicaine » se substitue une autre éthique. Ainsi, tout agent de l'Etat est autorisé sans restrictions à participer aux entreprises de l'Etat. Une mafia familiale et régionale, nouée autour du couple présidentiel Habyarimana, tire les fils de tous les trafics et de toutes les manipulations policières : ruralisme et affairisme se combinent au sein d'une dictature banale, idéalisée par les occidentaux. Le régime repose sur des ambiguïtés de révolution sociale et sur une dérive patrimoniale. La misère entretenue par la mafia présidentielle et les différents cercles du pouvoir (y compris financiers et militaires), auxquels se joindront à partir de fin 92 des éléments de l'opposition dure ralliés aux thèses du Hutu power, sera le terreau de la violence.

De façon plus générale, la véritable cause des conflits en Afrique serait l'absence d'une bonne conduite des affaires publiques selon les propos mêmes de la représentante des Etats-Unis à l'ONU⁵ : « Lorsque tous les présidents, tous les ministres (..) d'Afrique sauront que leur emploi dépend de l'approbation des électeurs de leur pays, je suis sûre

⁴ J-M Sindayigaya, Grands lacs : Démocratie ou Ethnocratie ?, L'Harmattan, Paris ; 1998

⁵ Déclaration de Mme King, représentante des Etats-Unis à l'assemblée générale de l'ONU, novembre 2000.

qu'il sera plus facile de maintenir la paix et la sécurité internationales dans cette partie du monde ». Cette mauvaise conduite des affaires publiques dans la région des Grands Lacs, en accentuant l'exclusion et le déséquilibre entre les communautés ethniques dans la vie publique et sociale, est une des causes principales des différents conflits récents. Même si, pour assurer leur maintien au pouvoir, les dirigeants en place s'appuieront souvent sur des prétextes ethniques pour déclencher ces conflits.

* * *

Des domaines d'analyse traditionnels de géopolitique, certaines constantes se dégagent. Si aucun ne peut expliquer à lui seul les crises survenues en Afrique des Grands Lacs, tous y participent peu ou prou. Dans chacun de ces domaines, les problèmes ethniques transpirent : ils seront soit la justification des violences commises, soit leur déclencheur.

PARTIE II : ANALYSE DES FACTEURS GEOPOLITIQUES SPECIFIQUES

L'examen des seuls facteurs classiques de la géopolitique n'est pas suffisant pour comprendre les crises dans la région des Grands Lacs. En effet, cette région doit faire face à d'autres phénomènes qui lui sont propres et qui ont toute leur importance.

2.1 La violence

Une des explications des conflits récents ou passés est à rechercher dans l'étude du phénomène de violence dans la région, cette violence ancestrale, à la fois exotique et banale, qui constitue en quelque sorte une sauvagerie ordinaire sous les tropiques africains. Autour des Grands Lacs, un guerrier a toujours été apprécié au nombre d'ennemis tués. Il n'était d'ailleurs jamais question de reddition pour l'adversaire : celui-ci était tué et la guerre cessait faute de combattant. La victoire devait être totale. Dans le camp ennemi ne demeuraient en vie que ceux qui prenaient la fuite avant leur capture. Par ailleurs, la répression « globalisante » fait partie de la culture de cette région depuis toujours. De tout temps, un acte de rébellion commis par quelques personnes appartenant à un clan donné déclenchait une véritable extermination de ce clan. Dans cette région, on valorise largement le proverbe rwandais qui dit qu'un pouvoir non répressif est un pouvoir décharné. Tout cela transforme la machine à tuer en une broyeuse impitoyable battant tous les records de vitesse de fonctionnement. La terreur qui règne en maître dans la région n'est donc pas un épiphénomène. Intrigues autour du pouvoir, obligation de vengeance – à tel point que, à ses côtés, la vendetta corse ferait figure de mollesse - et massacres prenant l'allure de génocides pour asservir des communautés entières sont des pratiques qui ont construit cette véritable culture de la violence commune à toute l'aire géographique avoisinant les Grands Lacs. Comme le rappelle l'écrivain burundais Jean-Marie Sindyigaya⁶, « ces royaumes longtemps dissimulés dans les montagnes, à l'abri de regards indiscrets, n'ont jamais été les havres de paix que les explorateurs ont toujours chantés. Dans ces pays des mille collines, la

⁶ J-M Sindyigaya, Op. cit.

bénédiction de toute entreprise se faisait dans le sang : tout se passait comme si le succès ne pouvait être mieux scellé que dans la mort d'autrui. Ce qui passe aujourd'hui pour du cynisme portait tout simplement le nom de gestion clairvoyante de l'autorité. Lorsque le tenant du pouvoir trouvait un individu dangereux ou subversif, il le faisait tout simplement disparaître ». Pour autant, autrefois, on ne massacrait pas les femmes et les enfants ! Cette violence institutionnalisée, où la cruauté n'est perçue comme telle qu'uniquement lorsqu'elle ne s'inscrit pas dans le jeu du pouvoir, marquera de manière indélébile les relations entre groupes concurrents. En particulier, les différences ethniques s'y alimenteront et deviendront un volcan à tout moment menaçant dont les éruptions successives feront des milliers de morts et de réfugiés.

Depuis la décolonisation, le phénomène a également bénéficié d'un nouvel atout : une véritable culture de l'impunité. Par exemple, jusqu'au génocide de 1994, les différents épisodes de violence au Rwanda ont fait l'objet de peu d'analyses et encore moins de médiatisation - ce qui explique sans doute que la logique de massacres qui les sous-tendait soit restée incomprise par la communauté internationale. Un rappel des périodes les plus sanglantes emporte cependant la conviction de l'existence d'une telle logique d'incompréhension et d'impunité. Quelque temps avant l'indépendance du Rwanda, la flambée de violences, que l'histoire officielle a retenu comme une révolte sociale des paysans hutus contre les seigneurs féodaux tutsis, et au cours de laquelle plus de 2 000 habitations sont incendiées, fait environ 300 victimes. Ces massacres continuent durant toute la période de décolonisation (1959-1963) et sont à l'origine d'un exode massif des Tutsis rwandais vers les pays limitrophes, et plus particulièrement vers le sud de l'Ouganda. En décembre 1963, une suite d'attaques des exilés tutsis à partir du Burundi et de l'Ouganda, finalement contenues, fournit l'occasion pour le pouvoir en place d'organiser une traque aux Tutsis de l'intérieur. Un plan concerté de massacres est appliqué par les autorités locales - bourgmestres et préfets - qui organisent des groupes d'autodéfense agissant en véritables escadrons de la mort. La radio nationale multiplie les messages de mise en garde contre « les terroristes tutsis », surnommés les « cafards » qui, dit-on, « n'attaquent que la nuit et sont aidés par leurs congénères » restés sur le territoire rwandais. Le nombre de victimes est estimé à plus de 10 000. Ces massacres ne donnent lieu qu'à de rares protestations internationales de la part de quelques personnalités et de Radio Vatican, qui parle pourtant « du plus terrible génocide depuis celui des juifs par Hitler ». Au Rwanda même, après avoir tout d'abord nié l'existence de massacres, le gouvernement ne reconnaît que quelques bavures

s'expliquant par la colère et la fureur du peuple contre les fanatiques tutsis de l'intérieur aidés par les terroristes de l'extérieur. De 1963 à 1965, une rébellion fait également rage au Congo-Kinshasa. La communauté internationale n'émet aucune protestation contre ce que le colonel Mobutu appellera cyniquement « restauration de l'ordre » et se révélera en fait une véritable campagne de massacres contre les populations de l'Est du pays, faisant plus de 500 000 morts ou exilés, sans qu'américains, soviétiques ou européens ne s'émeuvent. Vers la fin de 1972, la violence se réédite : au Burundi, une terrible répression dirigée contre les Hutus fait plus de 100 000 morts ; le sentiment de peur et de haine contre les Tutsis en est d'autant renforcé. Puis, en 1990, l'échec de l'attaque armée du FPR lancée le 1er octobre contre le Rwanda va déclencher un nouveau cycle de violences. Cette période, qui durera jusqu'en janvier 1993, est celle des « petits massacres », facilités par le maintien des mentions ethniques sur les cartes d'identité héritées de la période coloniale et qui aide aux repérages quand les intéressés sont loin de leur village. A nouveau, comme en 1963, on assiste à des pillages et des meurtres orchestrés par les autorités locales.

Mais jamais le crime n'aurait atteint la banalisation qui le caractérise au Rwanda dans les années 90 si le Burundi voisin n'avait été un exemple d'impunité pendant des décennies pour des crimes commis au grand jour. A l'exemple du Burundi, où l'armée invente des coups d'Etat à répétition pour massacrer tous les Hutus placés dans son collimateur, toute offensive du FPR devient l'occasion de massacres, sous prétexte de débusquer des complices. La litanie de ces crises nous renvoie à une espèce d'équilibre de la terreur à base ethnique : un pouvoir hutu dominant depuis plus de trente ans au Rwanda et un pouvoir tutsi dominant au Burundi depuis plus de vingt ans grâce à l'utilisation plus ou moins contrôlée de la violence. La banalisation des massacres et de la violence interethnique, autant par « tradition » ancestrale qu'en raison de l'impunité de ses auteurs vis-à-vis de la communauté internationale, représente indubitablement un facteur essentiel à l'explication des conflits dans la région.

2.2 Les réfugiés

Le problème des réfugiés n'est pas nouveau. Avant même la colonisation, les Barundis et les Banyarwandas transhument au gré des défaites et de leur refoulement. En 1937, le colonisateur favorise l'émigration vers les riches terres du Kivu pour soulager le Rwanda d'une pression démographique inquiétante. Au total, on estime entre 600 et 700 000 le nombre de Rwandais installés en Ouganda, au Congo et au Tanganyika au début des années 60. La question des réfugiés est au cœur des problèmes qui agitent la région. Elle jette en effet une lumière crue sur les tensions politiques et sociales internes. La problématique de la mobilité dans les Grands Lacs, région dans laquelle la fluidité des populations rurales est une nécessité, représente une des contraintes majeures auxquelles la région est confrontée. Cette problématique sera profondément renouvelée lors de l'accession à l'indépendance. Elle fera notamment apparaître la faiblesse structurelle d'une économie agricole inadaptée aux dynamiques démographiques, l'incapacité du régime à construire une société équilibrée et son refus de procéder à un partage des richesses et du pouvoir. Elle mettra également en avant le résultat de l'instrumentalisation des problèmes ethniques à des fins politiques.

A l'indépendance, les souvenirs de la mobilité forcée imposée durant la période coloniale sont demeurés vivaces dans les esprits et renforcent les réfugiés dans leur refus d'accepter le statu quo. La naissance des frontières va accentuer le problème. Les massacres au « nouveau » Rwanda provoquent la fuite par vagues successives de nombreux Hutus et Tutsis, puis exclusivement Tutsis, au travers du pays ou à l'extérieur des frontières. Ces exodes font suite à la guerre civile de 1959-1960, aux premières tentatives armées de retour des exilés en 1963 et aux troubles répétés et plus ou moins localisés dans certaines préfectures en 1973. Au total, des centaines de milliers de personnes viennent grossir les rangs des réfugiés en Ouganda, au Burundi, en Tanzanie ou au Zaïre, sans oublier celles qui rejoignent les communautés rwandaises exilées dans d'autres pays d'Afrique (Kenya, Afrique de l'Ouest), en Europe (surtout en Belgique) et en Amérique du Nord. En 1964, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Croix-Rouge internationale dénombrent 336 000 réfugiés dans les camps placés sous leur contrôle. L'évaluation du nombre de réfugiés à la fin des années 80 repose quant à elle sur des reconstitutions discutables. L'hypothèse la moins contestable, retenue par les spécialistes mais rejetée par les autorités rwandaises de l'époque, fait état de quelque 600 à 700 000 réfugiés à l'aube des années 90. Présentés

dans un premier temps par le pouvoir rwandais comme un bloc uniforme de monarchistes refusant la République, les réfugiés forment dans la réalité une masse beaucoup plus diversifiée. Beaucoup d'entre eux s'accommodent souvent de leur exil en s'insérant dans le pays d'accueil, tout en entretenant le mythe du retour aux collines de leurs ancêtres. S'agissant par exemple du Zaïre, les réfugiés du Kivu vivent en effet fort bien. Ils possèdent des plantations, des élevages, des boucheries, des abattoirs, et sont bien intégrés. Quant aux réfugiés tutsis en Ouganda, ils s'engagent massivement aux côtés de la National Resistance Army de Yoweri Museveni dans sa lutte contre le régime de Milton Obote. L'arrivée au pouvoir de M. Museveni en janvier 1986, grâce notamment à l'aide apportée par les réfugiés rwandais tutsis, mettra fin aux persécutions dirigées contre eux. Ceux-ci estiment alors avoir droit à la reconnaissance des populations ougandaises pour la part qu'ils ont prise à la lutte de libération. Mais ils comprennent rapidement, avec amertume, qu'ils ne seront jamais chez eux en Ouganda. C'est dans ce contexte que le FPR, abandonnant la voie diplomatique, choisira l'option militaire et, en l'absence des Présidents Habyarimana et Museveni de leurs pays respectifs, envahira le Nord-Est du Rwanda le 1er octobre 1990.

En 1990, 480 000 réfugiés Tutsis vivent à l'extérieur du Rwanda, soit 6% de la population du pays, et près de la moitié des Tutsis rwandais. En 1993, le déroulement de la guerre au Rwanda et les tensions politiques au Zaïre accentuent les pressions dans la province du Kivu entraînant 300 000 réfugiés sur les routes. Les réfugiés rwandais, au début des années 90, sont ainsi plusieurs centaines de milliers, inégalement intégrés dans les pays d'accueil de la région (Tanzanie, Zaïre, Burundi, Ouganda), sans parler de la diaspora émiétée à travers le monde. Les chiffres sont une nouvelle fois très discutés : un demi million est le minimum admis de tous, on a avancé jusqu'à deux millions. Après le génocide d'octobre 1993 au Burundi, aux centaines de milliers de réfugiés hutus qui ont fui, d'abord au Rwanda (surtout des familles mises à l'abri par les hommes occupés dans les tueries du nord du pays), puis en Tanzanie (pour échapper aux représailles), s'ajoutent plus de 200 000 « déplacés », essentiellement tutsis, chassés de leurs terres et regroupés dans des camps de fortune proches des petits centres de l'intérieur du pays et gardés par l'armée, où ils croupissent dans un grand dénuement. Les jeunes de ces camps fourniront le gros des bandes tutsies qui se lanceront dans des opérations de vengeance dans le pays. Le 4 juillet 1994, Kigali est occupée par l'armée des Tutsis. Cette victoire s'accompagne d'émigrations humaines considérables. Plus de deux millions de Hutus craignant la vengeance tutsie fuient leur pays et vont s'installer

au Zaïre, au Burundi ou encore en Tanzanie. A la suite de la victoire du FPR, les forces armées rwandaises composées quasi exclusivement de Hutus se réfugient à l'étranger en cultivant l'espoir tenace de revenir rapidement dans leur pays.

On vient de le voir, le problème des réfugiés est impressionnant, par ses chiffres comme par sa constance dans le temps. Les réfugiés constituent donc un terrain de prédilection des recrutements, où l'ethnisme est facile à agiter. Ils représentent du même coup une menace virtuelle et un argument sécuritaire pour les régimes en place. Les camps de réfugiés, en particulier ceux des Hutus, sont un véritable creuset et un excellent propagateur de l'idéologie ethniste. Les réfugiés y reconstruisent l'histoire de leur peuple autour de thèmes diabolisant l'ethnie rivale en faisant abstraction de l'histoire commune : rien d'autre ne compte que le retour au pays et la reprise du pouvoir sans partage, après en avoir chasser les occupants. D'ailleurs, comment faire autrement pour accéder aux terres, aux biens ou à l'administration ? Dans l'esprit des réfugiés rwandais, l'idée du retour, par la force si nécessaire, est toujours présente ; cet état d'esprit est illustré par le refus initial des réfugiés de planter des cultures permanentes, qu'en vertu du droit coutumier on n'effectue que sur des terrains où on s'installe à demeure. Les réfugiés vont au fil des ans s'organiser de façon cohérente. La source de financement principale du FPR, par exemple, sera la diaspora tutsie. De par le monde, les communautés rwandaises cotisent pour l'effort de guerre. Alors, les conflits peuvent se succéder : ils trouvent, parmi les réfugiés, légitimité et ressources humaines ou financières.

2.3 Le problème du KIVU

Fortement associé à celui des réfugiés, le problème de la province du KIVU est à l'origine de biens des tensions. Le Kivu est un enjeu géopolitique majeur car c'est une zone minière inexploitée où l'on trouve de l'or, du tungstène, du niobium et bien d'autres ressources stratégiques. Déjà, d'anciennes cartes réalisées du temps de la colonisation en avaient attesté. Des gisements pétrolifères existent également dans la bordure ouest et nord-est du Kivu. Enfin, l'énergie hydraulique y est importante. Or, les afflux de réfugiés déstabilisent la région de façon récurrente et plus ou moins persistante. Les autochtones du Kivu redoutent l'arrivée de réfugiés supplémentaires. Légitimés par la coutume et le pouvoir zaïrois, ils s'opposent aux émigrés de longue

date qui possèdent des terres, du bétail et de l'argent. Bien avant l'arrivée des européens, la migration draine des originaires du Rwanda vers les espaces disponibles d'un « far-west » beaucoup moins peuplé. L'administration belge contribue aux flux migratoires en organisant l'installation de Rwandais au Kivu. Après la « révolution sociale » de 1959, le Kivu n'accueille certes qu'un nombre restreint de réfugiés, mais cela suffit à y renforcer le potentiel de tensions intercommunautaires. La question des droits fonciers, inhérente à celle de l'autochtonie, est en effet au centre du contentieux qui finit de déchaîner les violences entre les ethnies réputées « congolaises » d'une part, « rwandaises » de l'autre. Les montagnes du Kivu se remplissent alors au point de perdre leur fonction de terre d'accueil. Dans un contexte de raréfaction, sinon de spoliation foncière, les replis identitaires et la xénophobie ne cessent de s'affirmer au fil des années, les autochtones jalouant la réussite des étrangers – mus, il est vrai, par un plus grand dynamisme économique, principalement parmi les éleveurs tutsis.

Le potentiel du Kivu permet un succès économique local certain et devient un bastion de l'opposition au pouvoir de Kinshasa en s'orientant politiquement et économiquement vers l'Afrique de l'Est. Au début des années 90, il est donc urgent pour Mobutu de remettre au pas cette région. Les manipulations ethniques et la crise rwandaise en seront l'occasion. Afin de renforcer sa position dans la région, le vieux dictateur exacerbe les rancœurs des ethnies autochtones contre les Tutsis bayamulengues. Le 12 mars 1993, avant le début du génocide rwandais, les premiers pogroms commencent. Cent cinquante mille Bayamulengues doivent fuir le Kivu alors que plus de cinq mille d'entre eux y périssent. Le déclenchement du génocide au Rwanda va accentuer cette guerre régionale et littéralement embraser le Kivu. Après le génocide, un million et demi de réfugiés rwandais affluent au Zaïre, dans la province du Nord-Est, celle du Kivu. Mais la majorité de ces réfugiés ne sont pas des victimes des massacres. Ce sont des Hutus fuyant un pays dont ils ont désormais perdu la direction. Surtout, parmi ces individus se dissimulent les responsables et les exécutants du génocide. Ainsi, au Kivu va se rééditer le conflit à peine éteint au Rwanda entre les Tutsis bayamulengues, et les Hutus extrémistes, mêlés aux réfugiés du Rwanda. Économiquement, l'arrivée de cette masse humaine entraîne une inflation élevée. Les terres, particulièrement fertiles dans la région, sont prises d'assaut par ces réfugiés. Enfin, de nombreuses épidémies, notamment de choléra, se propagent. Les Tutsis du Zaïre se trouvent donc menacés non seulement par les autochtones qui n'avaient jamais véritablement accepté leur présence, mais surtout par la reconstitution d'un pouvoir hutu

dans les camps de réfugiés. Ils sont donc naturellement soutenus par les autorités rwandaises dont l'objectif stratégique prioritaire réside dans le contrôle du Kivu, pour des raisons sécuritaires mais aussi économiques - migration des éleveurs vers les riches pâturages de l'ouest – via la personnalité de Laurent Désiré Kabila. Les combats vont s'étendre à l'ensemble de la région. La zone du Kivu montre là sa triple importance dans l'explication des conflits des Grands Lacs : potentiel économique, zone de « brassage » des réfugiés et espace sécuritaire pour le Rwanda et le Burundi.

2.4 Influences extérieures

Les puissances internationales

Selon le professeur Gilbert Ngijol⁷, ancien haut fonctionnaire des Nations Unies au Rwanda, les « convoitise des pays industrialisés au Rwanda et au Burundi sont un aboutissement logique du système planétaire d'exploitation où, en raison des contraintes politiques et économiques, les plus forts se trouvent obligés d'avaler les plus faibles. » Aussi, l'implication indirecte des pays industrialisés dans les conflits des pays de la région des Grands Lacs n'est pas à négliger. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler que ce sont les pays industrialisés qui fournissent à la fois les armes et les conseils aux régimes et aux opposants de ces mêmes régimes, et que les belligérants n'auraient jamais pu se livrer à d'aussi odieux massacres et barbaries en n'utilisant que les seules armes traditionnelles propres aux Africains. Du moins, les massacres n'auraient pas connu la même ampleur. D'une manière générale, les guerres périphériques permettent aux pays industrialisés non seulement de vendre des stocks d'armes devenues obsolètes en cette période de « guerre électronique », mais aussi de se débarrasser en partie ou en totalité des surplus de productions agricoles. Parlant des facteurs géostratégiques susceptibles de favoriser les convoitises et l'implication des pays industrialisés dans les Grands Lacs, ils sont peu significatifs : le Rwanda et le Burundi restent des petits pays enclavés, économiquement dépendant des pays de culture anglophone, notamment la Tanzanie et surtout le Kenya où la base militaire américaine de Mombassa permet le contrôle stratégique de cette région.

⁷ G. Ngijol, Autopsie des génocides rwandais, burundais et l'ONU, Ed. Présence africaine, Paris ; 1998

Force est de constater que la communauté internationale en général a également été un facteur aggravant des différents conflits en raison de son désintéressement pour la situation locale. Or, qui ne dit mot consent ! Depuis la fin des années 80, les grandes puissances se préoccupent de moins en moins de l’Afrique. Elles répugnent en particulier à s’engager militairement pour accélérer la résolution des crises. Au Rwanda en 1994 par exemple, la communauté internationale a fauté par l’absence d’une volonté politique clairement exprimée et d’un engagement pleinement assumé, que ce soit avant ou après le déclenchement du génocide. Ce manque d’engagement s’est traduit par une triple carence : incapacité à mettre en application une diplomatie préventive efficace ; faiblesse des moyens mis en œuvre (MINUAR) ; incapacité à asseoir sa crédibilité. Ces carences découlent de cinq erreurs, elles-mêmes dues à un désintéressement patent : erreur d’analyse initiale (assimilation à une guerre civile) ; erreur de conception de l’opération de maintien de la paix ; erreur de réaction devant l’évolution de la situation ; mauvaise gestion de l’information à l’égard des populations ; refus de reconnaître rapidement l’existence d’un génocide. L’absence d’engagement direct de la communauté internationale – en particulier des grandes puissances et de l’ONU - fût également flagrant en 1996 lors du conflit au Kivu. Il peut expliquer en partie l’extension de ce conflit.

Les Etats-Unis

Pendant la guerre froide, les Etats-Unis misent essentiellement sur la position géostratégique du Zaïre comme rempart à l’influence soviétique en Afrique australe. Ils favorisent notamment divers mouvements de rébellion. La fin de la guerre froide permet le retour du jeu d’influence des grandes puissances, avec les risques de déstabilisation inhérents et le recours à la diplomatie occulte. La chute de Mobutu, le soutien de Kabila par les Etats-Unis ou la présence d’équipes de forces spéciales américaines dans le cadre du concept de formation aux opérations de maintien de la paix (ACRI) en sont autant d’exemples.

Dans l’épisode sanglant du génocide rwandais, le rôle ambigu des Etats-Unis a aussi été largement souligné, car l’attitude américaine prête effectivement à la critique. D’une manière générale, les Etats-Unis soutiennent des régimes autoritaires, voire dictatoriaux mais privilégient d’autres éléments à leurs yeux essentiels : la gestion d’enjeux globaux, notamment la répression du trafic de drogue, la protection de

l'environnement, l'accès aux ressources naturelles, la lutte contre le sida ou la maîtrise des flux migratoires. Les Etats-Unis redoutent par ailleurs le syndrome somalien, celui de l'Etat défaillant. Pour Washington, l'Ouganda reste une pièce maîtresse dans son dispositif de défense avec l'aéroport de Kampala Entebbe, construit par les Israéliens sur les rives du lac Victoria. En effet, cette base sert non seulement de relais pour les avions décollant de l'île de Diego Garcia (en Océan Indien), mais constitue également une plate-forme régionale, permettant notamment d'approvisionner les maquis chrétiens du sud Soudan. C'est pourquoi les Etats-Unis, de façon plus ou moins ouverte – pression diplomatique, assistance, etc. – soutiennent ostensiblement un camp, celui de l'Ouganda et du FPR, favorisant de fait l'extension des conflits dans la région.

Depuis peu, les Américains n'hésitent plus à jouer ouvertement la carte des opposants en Afrique centrale, laissant entendre, entre autres, que la France pérennise des dictatures africaines à bout de souffle, dans le but de perpétuer sa propre influence. Ainsi, Washington cautionnera la conquête du Zaïre par une alliance de rebelles étrangers et optera pour le régime imposé par Kabila, un dictateur dont personne n'aurait su prédire la longévité politique... En juillet 1997, le général rwandais Paul Kagame reconnaissait d'ailleurs que son armée avait bénéficié de l'aide américaine dans le cadre de l'entraînement tactique, bien avant le début de la guerre au Congo.

La France

La France n'est pas non plus exempte de reproches : en mettant très peu de conditions à son aide depuis la décolonisation, elle a par exemple sa part de responsabilité dans les massacres de 1972 au Burundi. Au Rwanda, elle s'engage clairement du côté du gouvernement pour des raisons de « realpolitik », de manque d'informations et d'amitiés personnelles. Au début des années 90, la faiblesse relative de l'enjeu rwandais sur la scène internationale ne fait pas évoluer sa politique africaine « traditionnelle ». Face à un continent de plus en plus chaotique, la seule stratégie consiste à tenir des bases militaro-humanitaires permettant de circonscrire les « luttes tribales » en accord avec les pouvoirs en place, sans qu'il soit utile d'analyser les politiques menées par les dits pouvoirs. En 1991, la France maintient au Rwanda un dispositif militaire inconsideré. Des ventes d'armes sans proportion avec les besoins du pays y sont effectuées. Même si, en privé, beaucoup de Rwandais des différentes oppositions reconnaissent volontiers que les extrémistes du régime se seraient

probablement déchaînés davantage dans les années 90 sans la présence militaire étrangère, on peut légitimement s'interroger sur la responsabilité indirecte de la France dans les conflits survenus.

En 1994, la France a été accusée par de nombreux acteurs d'avoir soutenu, via l'opération Turquoise, les responsables des massacres au Rwanda en protégeant les coupables au lieu de sauver les innocents. L'engagement de la France, sa proximité voire sa complicité avec les organisateurs du génocide rwandais de 1994 ne répond pas à une logique politique mais s'inscrit dans le mécanisme amorcé à partir des années 80. Cette alliance s'est nouée à cause d'un ensemble de motifs, sans qu'aucun n'apparaisse véritablement prépondérant. Son engagement s'apparente plutôt à un engrenage progressif mais inéluctable s'appuyant sur quatre facteurs :

- culturel : Rwanda et Zaïre sont le socle du rayonnement francophone en Afrique ;
- militaire : des liens privilégiés pour l'aide et l'assistance sont en place depuis de longues années ;
- idéologique : le président Habyarimana s'efforce de suivre la doctrine de La Baule édictée par François Mitterrand ;
- historique : il faut éviter la mainmise anglo-saxonne sur la région.

Au travers de la position française lors des événements de 1994 au Rwanda, on peut s'apercevoir de l'influence de la France sur les conflits dans la région et des conséquences que l'on peut en tirer : aggravation de la situation locale, renforcement du clivage ethnique, extension régionale des conflits.

Les influences régionales

Même s'il n'y a pas toujours de lien direct de cause à effet, il est flagrant que la déliquescence brutale d'un pays peut réveiller chez un voisin, par contagion, des tensions plus ou moins enfouies. Qu'il s'agisse du Rwanda, du Burundi ou du Kivu, chaque paroxysme d'une crise désormais installée dans la durée se répercute sur les pays voisins. Le mouchoir de poche des Grands Lacs fonctionne comme un tout solidaire. L'effet « contagion » devient ainsi une image qui illustre de manière suggestive mais grossière les processus presque mécaniques d'intervention chez le voisin. C'est moins l'héritage direct de l'action coloniale que l'exemple de ce qui se passait dans le pays voisin, le Rwanda, à partir d'une situation différente mais riche en analogies, qui déclenche systématiquement l'inflation des crispations ethniques au

Burundi. Et à chaque étape de la tension politico-ethnique dans chacun des deux pays, le rôle ou simplement le regard de l'autre sont observés avec anxiété et acrimonie. Il s'agit à la fois d'un jeu de miroirs et d'un engrenage d'interactions.

L'influence des acteurs régionaux s'exprime au travers de personnalités ou de réseaux de relations. Le désengagement de la France, des Etats-Unis et de la Belgique au Zaïre provoque ainsi l'émergence de nouveaux hommes forts régionaux : Museveni en Ouganda, Nyerere en Tanzanie. La région des Grands Lacs glisse de plus en plus dans l'ère d'influence Est-africaine et s'éloigne de l'Afrique centrale « bantoue », ce qui n'est pas sans créer quelques tensions. Les acteurs vont aussi profiter des circonstances pour consolider leur pouvoir, grâce notamment à la présence sur leurs territoires de nombreux réfugiés. En 1986, un tiers des combattants de Museveni est Tutsi. En échange de leur appui, il s'engage à les aider à reconquérir leurs terres. Une fois à la tête du pays, Yoweri Museveni met sa logistique à leur disposition. L'Ouganda fournira le FPR en armes et en carburant. En soutenant l'invasion du Rwanda en 1990, Museveni va alors faire d'une pierre deux coups : il se débarrasse d'alliés encombrant (la présence trop visible de nombreux Banyarwandas dans les rouages militaires et administratifs ougandais devenant de plus en plus compromettante pour son régime) et s'assure de la présence d'un régime ami à Kigali.

En 1996, la dimension régionale des conflits tient également aux réseaux de solidarité qui se sont constitués entre les pays en raison des allégeances ethniques ancestrales : Kigali soutient ouvertement les rebelles zaïrois, l'Ouganda semble chercher à profiter de la crise pour imposer son leadership dans la région et la Tanzanie, en raison de sa forte proportion de Bahutus dans sa population, est contrainte d'adopter une position opposée. Le Rwanda et l'Ouganda entendent assurer leur propre sécurité et asseoir leur influence dans la région en soutenant Kabila. Pour l'Angola, il s'agit par ce biais d'étouffer l'Unita – mouvement d'opposition au régime angolais - qui bénéficie d'une base arrière au Zaïre. Pour le Zimbabwe, c'est un moyen de conforter ses intérêts miniers mais aussi de s'imposer comme pôle régional de formation des unités africaines de maintien de la paix et d'acteur majeur du SADC. Les acteurs régionaux ont donc, on le voit, tout intérêt à entretenir, développer et soutenir des conflits « extérieurs » qui servent leurs intérêts « intérieurs ».

2.5 Facteurs divers

Trafic d'armes

La profusion et la libre circulation des armes dans l'ensemble de l'Afrique constituent un facteur de perpétuation de la guerre dans la mesure où cette situation permet à n'importe quel mouvement de se procurer des moyens de faire la guerre. En 1994 au Rwanda, il y a autant de Kalachnikovs que de bicyclettes et une simple grenade vaut moins cher qu'un kilo de sucre. Au Burundi, le fusil d'assaut vaut moins cher qu'un ananas. Le cas des réfugiés du Kivu en 1995 est également exemplaire. L'accumulation des armements a trois conséquences : la militarisation du pays, entraînant l'impossibilité de régler les différends par la négociation, le déclenchement des conflits et le nombre considérable de victimes civiles, et enfin la difficulté voire l'impossibilité pour la communauté internationale de mettre un terme au conflit (désarmement des milices). Le trafic d'armes permet aussi accessoirement d'accroître certaines fortunes personnelles.

L'exacerbation de « la peur »

En 1965, le premier ethnocide des Hutus du Burundi est lié à une logique de peur qui caractérise ce pays : la crainte d'un soulèvement hutu (crainte renforcée par la révolution rwandaise voisine). Dès lors et jusqu'aux événements de 1972, cette peur du « péril hutu » s'ancre fortement parmi les Tutsis et se consolide régulièrement. Côté hutu, on redoute la mise en œuvre d'un projet diabolique. On se trouve donc en face de hantises réciproques. Ces hantises génératrices de violences préventives s'expliquent par le blocage résultant de l'exclusion quasi totale de l'ethnie majoritaire, en raison de la stratégie hégémonique de l'élite minoritaire. Après les massacres de 1972, la peur devient l'acteur déterminant de la vie politique : Hutus et Tutsis ne s'identifient plus par des vocations économiques ou des hypothèses sur leurs origines respectives, mais essentiellement par la remémoration des massacres antérieurs et la crainte des tueries futures redoutées pour eux-mêmes ou leurs enfants. La peur est devenue le maître du jeu, mêlant culpabilité et résignation au caractère « normal » de la violence absolue. Pendant des années, la mémoire des crises antérieures va engendrer les peurs et les mobilisations.

De fait, la peur manipulée devient à la fin des années 1980 un acteur essentiel dans la vie de la région des Grands Lacs. C'est une hantise mais également un outil. Des stratégies extrémistes prédisent sans cesse comme inévitables les massacres réciproques. L'organisation politique mise en œuvre à partir des années 1980 par la mouvance hutue extrémiste implantée en Europe, au Rwanda et en Tanzanie, choisira ce terrain de « la peur » pour y développer sa propagande qui conduira aux drames que l'on connaîtra une dizaine d'années plus tard.

L'éducation

Dans la région des Grands Lacs, l'école et la culture lettrée ont popularisé les chroniques historiques à connotations raciales s'appuyant sur les écrits coloniaux. Par exemple, la jeunesse instruite dans les années 70 au Burundi était placée entre deux cultures, ou plus exactement dans un univers culturel artificiel qui ne participait pleinement ni de l'une, ni de l'autre : une tradition défigurée ou reconstruite d'un côté, une culture occidentale au rabais de l'autre. Les intellectuels vont apporter leur contribution au développement d'une mentalité « génocidaire » : l'escalade d'une violence commence par la formulation d'une idéologie de victimisation pour s'achever par la mise en pratique d'une idéologie d'extermination...

* * *

On pourrait aussi relever certaines tentatives de justification sociales, psychologiques ou politiques de la vocation de la minorité tutsie à jouer collectivement le rôle de la victime qui permettrait d'expliquer en partie les différents conflits, ou encore d'autres thèses assimilant les exterminations d'une partie de la population à une sorte de « 1789 africain »... Pour autant, s'il reste un facteur quasi consensuel d'explication, et qui « transpire » déjà dans la grande majorité de ceux précédemment évoqués, c'est bien celui du problème ethnique dont l'origine, les implications et les formes d'expression sont nombreuses dans la région.

PARTIE III : L'ETHNISME, SOURCE DE TOUS LES MAUX

Si l'on regarde ce que recouvre le mot même d'« ethnies » pour les populations concernées, on se rend compte d'emblée des difficultés d'appréciation du phénomène ethnique. En effet, selon la thèse hutue, ces derniers viendraient d'une branche bantoue datant de 3000 ans avant J-C, à l'origine des Burundais, alors que la thèse tutsie soutient que les 3 groupes (Twas inclus) formeraient une seule et même ethnies. Cette divergence montre la dimension éminemment politique et conflictuelle de la définition et de la reconnaissance du fait ethnique. Toujours est-il que ce fait ethnique est bien présent, depuis fort longtemps parfois, au point de s'ériger pour certains acteurs en véritable idéologie.

3.1 L'antagonisme ethnique : d'une irréductibilité pluriséculaire à la négation du droit à l'existence de l'autre.

Certains auteurs militent pour une irréductibilité pluriséculaire de l'antagonisme ethnique entre les Tutsis et les Hutus qui justifierait quotas, colères et autres génocides comme autant de mesure d'autodéfense d'une ethnies envers l'autre. Les connaissances les plus lointaines de l'histoire rwandaise montrent qu'à partir de 1725 environ, les opérations de défrichement, qui ont été suivies d'un mouvement de sédentarisation, ont été accomplies dans le même temps et sur les mêmes collines par les pasteurs tutsis et les agriculteurs hutus. Tutsis et Hutus se sédentarisent donc ensemble, coexistent sur une même terre et parlent une même langue. Il semble qu'à cette époque, les défricheurs aient eu une conscience très nette de leur appartenance à la catégorie sociale des Tutsis ou des Hutus, c'est à dire à celle des pasteurs ou des agriculteurs. Faute d'informations sur l'état de leurs relations sociales, rien ne permet toutefois de dire qu'il existait une relation de dépendance des uns vis-à-vis des autres et donc un réel antagonisme.

Cependant, les premiers écrits des colonisateurs décrivent les relations entre Tutsis et Hutus comme principalement basées sur le servage, ce qui expliquerait qu'il n'y ait depuis aucun fondement de fraternité possible entre les deux communautés. L'historiographie « interlacustre » classique des années 1930-1950 s'appuie quant à elle

sur la différence fondamentale existant entre les trois « races ». L'histoire est ainsi réduite à une litanie d'invasions et essentiellement au combat des « Hamites » (les Tutsis), décrits comme quasi-Européens, contre les « Bantous » (les Hutus), décrits selon les stéréotypes du nègre de la raciologie européenne du début du XXème siècle. Les Batwas sont, eux, traités par défaut comme des pygmoïdes primitifs.

L'antagonisme ethnique mis en avant par les colonisateurs se radicalise surtout au moment de l'indépendance. Colette Braeckman, journaliste belge spécialiste des Grands Lacs, décrit ainsi ce phénomène⁸ : « Le Rwanda indépendant de 1959-61 définit son identité en niant le droit à l'existence de l'autre, en définissant comme étranger celui qui est son double intérieur » (i.e. les Tutsis sont définis par le pouvoir hutu comme des étrangers tolérés mais pouvant être tués sans que jamais les meurtriers ne soient inquiétés). En fait, avec la révolution sociale de 1959 et l'accession du Rwanda à l'indépendance en 1962, le clivage ethnique devient un piège raciste. En témoigne le manifeste des Bahutus de 1957 qui récuse toute idée de métissage au profit de la recherche d'une pureté raciale.

Cet antagonisme entre les ethnies se retrouve depuis dans de nombreux écrits. Ainsi, en 1988, on note dans une publication du « Parti pour la libération du peuple hutu » du Burundi que les Tutsis « sont dressés au mal et à l'assassinat, ils vivent chaque fois la hantise de l'agression » et « n'ont d'autre ambition que boire la coupe de sang hutu et twa ». Plus récemment, le caractère méthodique du génocide de 1994 témoigne de la volonté d'exterminer pour « enlever la saleté ». Avant d'être tués, les Tutsis doivent reconnaître qu'ils ne sont pas des rwandais, à peine des hommes, seulement des « rats », des « serpents », des « cafards ». L'idéologie de « purification ethnique » qui inspire ces actions est clairement développée dans les « 10 commandements du Hutu » publiés en décembre 1990 par un périodique extrémiste proche du pouvoir. L'antagonisme ethnique plus ou moins ancestral s'est réellement transformé en négation du droit à l'existence par le simple fait d'appartenir à l'autre clan.

⁸ C. Braeckman, Rwanda, Histoire d'un génocide, Fayard, Paris ; 1994.

3.2 L'assimilation des communautés ethniques à des castes ou des catégories sociales

Autrefois, la catégorisation en « communauté » correspondait à d'anciens clivages sociaux, les Hutus étant plutôt agriculteurs et les Tutsis plutôt éleveurs (les Twas, très minoritaires, sont chasseurs, pêcheurs ou potiers). Mais on ne peut pas réellement parler de « classes sociales ». Ces groupes fonctionnent un peu comme des « superclans » aux vocations différentes, rivaux pour l'obtention des fonctions et des prébendes redistribuées par les cours royales ou princières. D'ailleurs, le « statut » de Hutu ou de Tutsi n'est pas figé. Il peut se modifier en fonction de l'accroissement du patrimoine ou des alliances matrimoniales. Un Tutsi dont le troupeau a été anéanti par un événement naturel peut devenir un Hutu. A contrario, un Hutu prospère peut accéder aux privilèges des Tutsis. Rapidement la société va refléter cette division ethno-sociale. Dès le XIX^{ème} siècle, les Hutus, pourtant majoritaires, subissent les corvées les plus ingrates et doivent s'acquitter d'impôts de plus en plus importants auprès des collecteurs Tutsis. La distinction entre Tutsis « hamites », Hutus « bantous » et Twas ou Pygmés recouvre alors des catégories sociales comparables aux castes de l'Inde. On peut donc parler de castes au Rwanda comme au Burundi bien avant la colonisation. Outre leur rôle social ségrégationniste - accès au pouvoir et à la cour -, les castes se manifestent par une aversion sociale des catégories dites nobles vis-à-vis des autres. On ne boit pas et on ne mange pas avec n'importe qui. Les Tutsis de bonne famille ne prennent pas de certains plats tout juste bons pour les Hutus. Les Tutsis, pourtant beaucoup moins nombreux, assoient ainsi leur domination sur les Hutus pendant des décennies, en usant de deux leviers principaux : la vache (qui sert de monnaie d'échange) et la femme (qui permet de changer de clan via le mariage). On peut raisonnablement penser que c'est la cristallisation anthropologique du colonisateur, sur laquelle nous reviendrons, qui va finalement entraîner l'arrogance des uns et le désespoir des autres, même si les mentalités y sont déjà plus ou moins préparées. Il va ainsi apporter, de manière passionnelle, la dimension qui manque pour qu'on puisse qualifier « d'ethnies » les groupes sociaux qui peuplent le Rwanda et le Burundi.

Pendant l'époque coloniale, la théorie raciale des clivages sociaux se fonde sur la réalité des pourcentages ethniques : l'élite, par nature minoritaire, sera recherchée dans la communauté minoritaire. Dès les années 30, le clivage social entre Hutus, Tutsis et Twas est clairement marqué. Mais, les catégories mi-sociales, mi-claniques que

représentaient autrefois les identités tutsies, hutues et twas ne constituent ni véritablement des ethnies culturellement et géographiquement distinctes, ni des classes ou des castes étanches. Ces trois composantes se différencient fondamentalement par leurs activités orientées vers l'agriculture, l'élevage ou la chasse. Ces clivages archaïques n'ont pas la rigidité que va leur donner la racialisation mise en œuvre par le colonisateur : en fonction du discours ethnographique qui classe les Hutus comme « nègres bantous » et les Tutsis comme « race supérieure hamitique » venue d'Ethiopie, la vocation de ces derniers à gouverner est biologiquement légitimée et systématisée dans les recrutements scolaires et administratifs. Au tournant des indépendances, l'ambiance sera empoisonnée par ce fantasme du clivage social scientifiquement prouvé.

Dès lors, rien ne pourra modifier cet état de fait. Pour reprendre une expression significative parue en 1991 dans un organe officiel rwandais, Hutus et Tutsis constituent des « souches sociales », autrement dit des entités archaïques qui seraient pertinentes dans une sociologie moderne. L'idéologie du « Hutu power », par exemple, n'envisage aucun regroupement social ou politique autre que celui défini par la naissance. Experts et journalistes ont vulgarisé cette notion de classes sociales. On trouve en juin 1994 une explication de la situation en ces termes dans un journal européen : « deux ethnies : les Tutsis, d'allure plutôt soudano-arabe, et les Hutus, peuple bantou-négroïde ». Nombre de correspondants reprendront ce cliché historique figé depuis la fin du XIX^{ème} siècle, sans aucun rapport avec l'état actuel des connaissances. Ainsi, le schéma se retrouve épuré en une très simple géopolitique des races dans la bouche même de responsables politiques occidentaux. La vision de la région régresse vers ce qu'elle était il y a un siècle : de mystérieuses dominations dans les ténèbres de l'Afrique, une « coulée blanche » au cœur de l'Afrique noire, des pharaons venus aux sources du Nil dominer des nains de la grande forêt... C'est pourquoi nombre d'observateurs ne verront dans les génocides de 1993 et 1994 que la justification des thèses dont ils ont découlé : « Il nous faut reconnaître la triple composante de la société rwandaise : nous sommes nés Hutu, Tutsi ou Twa. Nous devons l'admettre, être heureux de ce que nous sommes, ne pas le nier ni en avoir honte. Nous devons accepter les différences qui caractérisent ces groupes, reconnaître les rôles socialement imposés reconnus à chaque groupe,... »⁹. La catégorisation sociale strictement fondée sur l'origine ethnique est consommée.

⁹ Sœur C. Mukarwego, Reconstruisons-nous ce que nous avons détruit ?, Dialogue n°189 ; février-mars 1996, p.81

3.3 L'héritage de la colonisation

En Afrique, la colonisation a généralement instauré un système d'administration indirecte composant avec les pouvoirs en place, mais entraînant des effets déstructurants (dénaturation des unités politiques traditionnelles, dépolitisation, rupture de l'équilibre des pouvoirs, ...). Ce processus a eu des effets particuliers sur les relations ethniques au Burundi et au Rwanda, puisque les pouvoirs coloniaux ont systématiquement privilégié l'élément tutsi, pourtant minoritaire, dans l'administration du pays, ce qui a accentué les divisions ethniques. Le processus ethnique de la société rwandaise commence avec l'arrivée des premiers colons européens, en 1894. Il s'agit donc d'un phénomène relativement récent. En un sens, il n'y a pas à proprement parler de « découverte » du Rwanda, mais plutôt une « invention » du Rwanda contemporain, qui va s'attacher à fonder scientifiquement le modèle racial. Les Tutsis se caractérisent par une apparence physique élancée, un nez fin, des cheveux lisses, ils sont traditionnellement pasteurs, anciens nomades, et ont depuis longtemps plus ou moins dominé politiquement et militairement la région. Les Hutus sont de type négroïde. Ils sont plus petits, aux cheveux crépus. Leur mode de vie est sédentaire et orienté vers l'agriculture. Ces apparences « morpho-scientifiques » vont servir de références au colonisateur.

Durant la colonisation allemande, puis belge, l'imaginaire racial propagé par les occidentaux va profondément s'ancrer dans la société rwandaise. Il constitue l'élément structurant de l'organisation sociale et politique mise en place dans les années 20 et 30. Sous l'impulsion des colonisateurs, et au nom de la coutume, une séparation entre seigneurs tutsis et serfs hutus s'installe progressivement dans la vie sociale. Cette dichotomie n'existait pas auparavant, on l'a vu, puisqu'un Hutu qui possédait plusieurs têtes de bétail pouvait, de ce fait, devenir Tutsi, de même que pouvaient se produire des phénomènes inverses. Plus encore, le processus ethnique de la société rwandaise, fruit d'une construction politique et institutionnelle élaborée par la puissance coloniale, est intériorisé par les Rwandais eux-mêmes : chez les uns, il développe un complexe de supériorité alors que, chez les autres, un puissant sentiment de rancœur et de haine s'installe durablement.

Dès la mise en place de son protectorat en 1921, la Belgique exporte les références ethniques occidentales en Afrique centrale. Les missionnaires décrètent que les Tutsis sont « les juifs de l'Afrique » et brisent le pacte féodal quasi sacré existant

entre Hutus et Tutsis. Pour le colonisateur, les Tutsis sont quasi européens alors que les Hutus sont décrits comme les stéréotypes du « nègre » de l'imagerie raciale européenne du début du XX^e siècle. Les Belges se font les promoteurs de la supériorité génétique des Tutsis. Pour le roi Léopold, le sérieux des Tutsis les désigne naturellement comme les aristocrates du pays. Parmi les fonctionnaires et les missionnaires de la zone interlacustre, la « thèse hamitique »¹⁰ est également très répandue : elle soutient que « tout ce qui avait de la valeur en Afrique y a été apporté par les Hamites, prétendument une branche de la race caucasienne ». L'intérêt de cette hypothèse pour les Européens réside dans le fait qu'aux caractéristiques physiques peuvent être associées des capacités mentales. Au Rwanda et au Burundi, les « Hamites » sont les Tutsis : « ils n'ont du Nègre que la couleur » ; « avant d'être nigritisés, ces hommes étaient bronzés » ; « sa conformation le rapproche du Blanc plus que du Nègre, si bien que l'on pourrait dire sans beaucoup exagérer qu'il est un Européen sous une peau noire... ». En 1922, le gouvernement belge va s'appuyer sur l'aristocratie tutsie en place, qui constituera le relais de son autorité d'autant qu'elle est placée dans une situation d'infériorité numérique qui ne peut que l'inciter à être d'une loyauté absolue. Partant de cette volonté politique, les Belges vont entreprendre de justifier ethniquement leur choix et vont ainsi contribuer à exacerber les différences raciales qui prévalent déjà dans le pays. Sociologues, historiens anthropologues, ethnologues seront sollicités. Tout en prétendant rétablir la coutume dans sa pureté primitive, l'administration belge entreprend dans les années 30 d'épurer le milieu dirigeant local des ses éléments hutus. Elle sélectionne de plus en plus exclusivement, dans les années 40 et 50, les fils de Tutsis pour l'entrée au seul établissement secondaire du pays.

Les occidentaux s'obstinent donc à instaurer une identification clanique et régionale dans l'ancien Rwanda et à plaquer en Afrique des modèles raciaux élaborés en Europe. L'antagonisme ethnique est mis en scène de façon lancinante dans le discours colonial où se mêlent imageries biblique et féodale. Une telle politique coloniale, cynique et discriminatoire, fondée sur le principe « diviser pour mieux régner », ne peut qu'avoir des graves conséquences, notamment sur les relations entre les principales ethnies. Ces conséquences sont incontestablement, aujourd'hui, au moins en partie à l'origine de l'intolérance et de l'extrémisme qui règnent dans la région. L'institution

¹⁰ J-P. Chrétienh, Op. cit.

d'une histoire volontairement ethniciste par les colonisateurs a entraîné méfiances, rivalités et haines. Il ne fait en effet aucun doute que la colonisation a creusé le fossé entre deux groupes qui coexistaient au sein d'un système socio-politique très codifié où les rôles assumés par les différents acteurs dépendaient pour une large part de leur appartenance communautaire. Elle a rigidifié des situations caractérisées auparavant par une fluidité certaine. Sa démarche classificatoire a fait le lit de l'exclusion. Elle a profilé les ethnies comme des catégories politiques pertinentes, ce qu'elles n'étaient pas dans le passé. Dans ce sens, on est en présence d'un phénomène qui, dans le cas du Rwanda et du Burundi, a généré une situation où le système politique devait inévitablement un jour être confronté à la constatation de la part des Hutus qu'ils étaient exclus du pouvoir et à leur revendication d'y avoir accès. La « révolution rwandaise » de 1959, événement fondateur de la situation actuelle, censée renverser la hiérarchie coloniale qui privilégiait le Tutsi, ne fera que conforter, en fait, l'éclatement de la société en deux peuples, héritage indiscutable de la colonisation.

3.4 Le pan-tutsisme

La recherche de causes ethniques comme facteur d'explication des différents conflits serait incomplète s'il n'était évoqué une idée qui a progressé au cours des dernières années : le pan-tutsisme. Selon la définition proposée par le professeur François Thual¹¹, « les panismes sont des mouvements politico-idéologiques où le regroupement de tous les membres d'une communauté éparse devient l'objectif fondamental des dispositifs géopolitiques ». Il s'agirait donc, dans les Grands Lacs, de la volonté des populations nilotiques de la région de s'unir et de vivre sur un même territoire. Ainsi, les Himas d'Ouganda associés à leurs cousins tutsis du Rwanda, du Burundi et aux Banyamulenghes nourrirait le projet de créer un vaste empire tutsi dans la région des Grands Lacs englobant non seulement l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi mais également le nord ouest du Zaïre, et le Kivu. Cet ensemble Tutsi comprendrait plus de 3,6 millions de ressortissants de cette ethnie. Sont ainsi recensés approximativement 0,4 millions de Tutsis au Rwanda, 0,8 millions au Burundi, 1,4 millions de Bayankoles en Ouganda et 1 million de Tutsis ou apparentés

¹¹ F. Thual , Le désir de territoire, Ellipses ; 1999

(Banyamulenghes) à l'est du Zaïre. Mais surtout, cette représentation géopolitique s'inscrit dans l'histoire. En effet, ce rêve d'un nouvel empire tutsi épouse les frontières de celui existant au XIV^{ème} siècle. Enfin et surtout, les Tutsis, peuple nilotique, reprennent leur expansion vers l'ouest interrompue par la colonisation. Les Tutsis, fidèles à leurs traditions de pasteurs nomades entendraient ainsi davantage dominer qu'occuper un immense territoire comme le Congo-Zaïre. En 1950, on prête au chef tutsi Barthélemy le rêve de devenir Président d'une République tutsie dite « des volcans » et composée du Rwanda, du Burundi et du Nord-Est du Zaïre. Museveni nourrirait-il aujourd'hui la même ambition pour l'ethnie Hima, extension de l'ethnie tutsie en Ouganda, ce qui expliquerait la mise en place d'une idéologie fondée sur l'appartenance ethnique ?

En fait, les spécialistes semblent pour le moins perplexes. Si les professeurs Adler ou Thual n'hésitent pas à faire référence à la possible émergence d'une grande communauté allant de l'Ethiopie à l'Afrique du Sud en passant par l'Ouganda, ils n'en font cependant pas une explication universelle. D'ailleurs, cette vision d'un pan-tutsisme semble essentiellement faire des émules dans les milieux anglo-saxons, qui auraient même tendance à la mettre en avant pour justifier leur politique dans la région – on peut ici penser au soutien très important fourni par les Etats-Unis au président ougandais Museveni ces dernières années. Pour mettre fin à la controverse, citons une nouvelle fois, Jean-Pierre Chrétien¹², l'un des chercheurs les plus reconnus en la matière : « En guise d'explication des situations sociales et politiques concrètes, on assiste à une régression intellectuelle, au retour du modèle hamitique, à l'évocation d'empires imaginaires tirés d'un passé prétendument historique.. » Le pan-tutsisme ne serait donc finalement qu'une tentative de justification à posteriori des évènements observés.

¹² J-P. Chrétien, Op. cit.

3.5 L'ethnisme, un prétexte à l'usage des politiques

Le refus de partage du pouvoir

L'étroite implication entre possession du pouvoir et conflit ethnique est patente. Au Rwanda, l'élite hutue se révolte en 1959-61 en raison du refus des Tutsis de partager un pouvoir hérité de la colonisation. Une des conséquences de la révolution sera la concentration du pouvoir et l'instauration d'un autoritarisme croissant, avec l'exclusion virtuelle des Tutsis de la vie publique. Comme dans d'autres pays d'Afrique, après le multipartisme initial, le Rwanda va rapidement s'installer dans un monopartisme de fait dès 1964. Parallèlement, l'élimination physique continue, surtout lors des grands moments de la vie politique (élections communales ou législatives). Au Burundi, les Hutus sont exclus du pouvoir à partir de 1965 et un premier ethnocide hutu se produit en 1965 pour mâter les rebellions. Dans ce pays, un clientélisme tutsi est mis en place dès 1966. Les privilégiés du groupe occupent les hautes fonctions administratives et s'emploient à caser tous les membres non diplômés de leurs familles et de leurs provinces, par un jeu de services réciproques, dans des emplois subalternes. Ils évitent surtout de laisser le moindre poste un tant soit peu important à un Hutu non accrédité. La sous-représentation des Hutus à tous les niveaux politiques restera une constante quel que soit le régime en place. Ainsi va-t'on toujours voir la transmission des pouvoirs dans la région se réaliser au sein d'une même communauté. Au Rwanda, c'est une faction hutue du Nord qui se perpétue à la tête de l'Etat au nom du « peuple majoritaire » défini par le sang. Au Burundi, une faction tutsie du Sud du pays s'impose au nom de la sécurité de la minorité.

Les tentatives de démocratisation ou d'autorisation de partis multiples dans les années 90 vont alors se heurter à ce refus de partage du pouvoir. Au Rwanda, sous le régime Habyarimana, ce sont les beaux-frères du chef de l'Etat – d'une lignée « meilleure » que la sienne - qui, par le biais de fonctions importantes dans le secteur public, mais également dans le privé, assurent les conditions de la reproduction politique et financière de la famille. La démocratisation représente donc une menace mortelle pour la poursuite d'activités qu'il faut bien qualifier de maffieuses. Le processus de multipartisme instauré au Rwanda en 1990 va donc éveiller de nombreuses réticences. Dans l'entourage de l'épouse du président le premier cercle du «Hutu power», baptisé l'Akazu – la maisonnette -, rassemble essentiellement des Hutus de la

région natale du président, tous avides de conserver leur pouvoir. Au Burundi, la démocratisation présente un autre risque : celui pour les Tutsis qu'une majorité ethnique devienne une majorité politique et pose nettement la question du partage du pouvoir. Les Tutsis vont donc mettre en place des conditions très restrictives pour la constitution de partis politiques qui aboutiront à un échec du processus. Toutes les raisons sont bonnes pour conserver le pouvoir. Et s'il en est une qui recueille beaucoup de suffrage, tant le terrain s'y prête, c'est la « raison ethnique » : il sera aisé de faire croire aux membres de la communauté au pouvoir qu'abandonner celui-ci représente un danger mortel.

L'instrumentalisation politique de l'ethnicité

Les changements politiques qui affectent le Rwanda lors de l'indépendance, loin d'atténuer le clivage ethnique, le renforcent. La première République se constitue ainsi dans un brouillage quasi total des références politiques avec, d'un côté, des monarchistes indépendantistes tutsis (15% de la population), soutenus par les nouveaux mouvements progressistes que s'est donné le tiers monde et par les puissances communistes et, de l'autre côté, les serfs hutus (85%) qui poursuivent leur quête d'émancipation sous la double tutelle de l'administration belge et de la haute hiérarchie catholique expatriée. Cette confusion politique et idéologique s'exprime clairement dans le concept de « démocratie majoritaire hutue » : il suffisait qu'un hutu soit au pouvoir pour que la démocratie soit réalisée ! La fin de la période coloniale et les premières années de la présidence de Grégoire Kayibanda sont marquées par une augmentation des conflits ethniques. Lors de la « révolution sociale » de 1959, quelques 300 000 Tutsis s'enfuient dans les pays limitrophes à la suite de combats meurtriers entre bandes rivales hutues et tutsies et de massacres de populations tutsies. Le régime rwandais qui aurait pu, la fièvre de la révolution de 1959 une fois retombée, abolir toutes les discriminations héréditaires, maintient au contraire le fichage ethnique sur les papiers d'identité, avec les mêmes absurdités que dans le système sud-africain d'apartheid : enquêtes sur les tricheurs, suspicion contre les métis, mise en œuvre de quotas fixant à 9% l'accueil d'élèves d'origine tutsie à chaque niveau scolaire, etc. Le projet politique « démocratique » de la « révolution sociale » de 1959-1961 au Rwanda va vite être présenté sous le thème démagogique et passionnel d'une exclusion de l'ensemble de la

catégorie tutsie de la communauté nationale. La confusion socio-raciale est confortée, elle est inversée et non renversée, par pure manipulation politique.

La seconde République qui se met en place avec l'arrivée au pouvoir de Juvénal Habyarimana en 1973 peut faire illusion. Au-delà du fait que le nouveau Président se veut le réconciliateur national, le clivage ethnique semble gommé et laisse place à une ancienne opposition régionale. L'organisation des troubles ethniques qui suivent le coup d'Etat de 1973 ne peut en fait dissimuler la vraie volonté des hommes au pouvoir. Ainsi, le calcul politique, plus encore qu'en 1959-60, reste prédominant dans la stratégie de la tension ethnique masquée. Dans un tel contexte, l'instauration de quotas pour l'accès aux principales fonctions administratives en 1974 est présentée par le Président comme la reconnaissance des droits de la minorité et l'instrument d'ancrage définitif de la démocratie. De même, la dégradation de la situation économique, puis politique, dans la deuxième moitié des années 1980, ne semble pas comporter de dimension ethnique, à tel point qu'un spécialiste de la région peut écrire en 1989 que la question ethnique n'est plus à l'ordre du jour. Pourtant, si le régime en place peut masquer sa vraie nature aux observateurs extérieurs, le rideau ne va pas tarder à se lever sur la réalité.

Au début des années 90 au Rwanda, il faut faire face aux problèmes latents entre les communautés. La gestion de l'héritage ethnique va s'appuyer sur une volonté de maintenir « l'étrangeté » des Tutsis. Par exemple, le régime des quotas ethniques, baptisé « équilibre », consistant, on l'a vu, à fixer un taux de 9% pour les Tutsis dans les emplois et les écoles, est relancé. Le régime de Kigali, en difficulté avant la crise d'octobre 1990, essaye de remobiliser l'opinion en dénonçant de manière lancinante le péril tutsi, afin de recréer une « majorité automatique ». L'attaque lancée par le FPR le 1er octobre 1990, sur laquelle se greffent les difficultés économiques, les revendications politiques et le réveil de la société rwandaise, prouvera par les réactions qu'elle suscitera de la part du pouvoir de Kigali que le racisme reste bel et bien une ressource politique d'usage aisé. Afin d'attiser la haine contre les Tutsis, l'entourage présidentiel met en place le réseau zéro – qui regroupe des hommes en véritables bandes armées pour perpétrer les assassinats d'opposants politiques -, forme les premières milices Interahamwe anti-tutsi, et crée la radio des Mille collines. Les milieux militaires sont également touchés par la différenciation ethnique. En 1992, le chef d'état-major rwandais rappelle « l'identification de l'ennemi » fixée après une rencontre avec le chef de l'Etat. Selon ce document, « l'ennemi principal est le Tutsi de l'intérieur ou de l'extérieur, extrémiste et nostalgique du pouvoir, qui n'a jamais reconnu et ne reconnaît

pas encore les réalités de la Révolution sociale de 1959, et qui veut reconquérir le pouvoir au Rwanda par tous les moyens, y compris les armes ». La campagne anti-Tutsi, donc anti-FPR, devient d'autant plus violente et virulente que, depuis le 8 juillet 1993, les extrémistes hutus disposent de leur radio, radiotélévision libre des Mille Collines (RTL). Cette radio réussit en quelques mois à rallier autour d'elle tous les courants extrémistes hutus. Son influence sera telle que la radio nationale, Radio-Rwanda, devra à son tour développer un discours de haine raciale pour ne pas perdre toute une fraction d'auditeurs ! Dans un pays, où, par ailleurs, la lecture des journaux n'est pas une pratique très développée, la radio se révèle être le moyen idéal de diffusion d'une propagande raciste. Profitant de ces incertitudes et de ces hésitations, les courants extrémistes hutus opposés aux accords d'Arusha vont entreprendre de faire monter la tension qui atteindra un niveau de pré-guerre civile dans les jours qui précéderont la mort du président Habyarimana le 6 avril 1994. Les grands responsables des conflits, on le voit, ont toujours su utiliser tous les moyens possibles pour servir leur ambition politique, en exploitant notamment les différences ethniques existantes.

Qu'il y ait eu une construction politique fondée sur une organisation de type autoritaire et sur des outils de propagande structurée qui a créé un climat favorable à la mise en œuvre d'un génocide ne semble pas pouvoir être contesté. C'est sous cette pression que les Rwandais ont acquis la conviction intime que le meurtre des Tutsis était la seule solution pour eux, qu'il fallait tuer pour ne pas être tué. Le meurtre systématique de l'autre, l'éradication de l'ennemi intérieur, comme solution préventive : ce ressort du génocide a été clairement mis en lumière dans d'autres génocides, notamment pour la Shoah.

Si au Rwanda, les revendications politiques sont formulées en termes ethniques dès le milieu des années 50, au Burundi, l'ethnisation de la vie politique s'est profilée plus tardivement. Avant l'indépendance, il y a peu de revendications à caractère ethnique, et la lutte pour le pouvoir est canalisée le long de l'ancien clivage entre les lignages royaux. Ce n'est qu'en 1965 que l'ethnisation de la vie politique éclate à l'issue d'élections remportées par les partis hutus et annulées par le pouvoir tutsi. En 1965, en donnant à priori de la situation au Burundi une fausse définition, les politiciens hutus provoquent un antagonisme ethnique dans le pays qui devient alors une réalité de la nouvelle situation politique. En 1972, les massacres vont éclater dans un contexte politique pourri très particulier, celui de la montée au pouvoir depuis trois ans d'une équipe gouvernementale ultra-tutsie, jouant de la carte ethnique pour mieux écraser tous

ses adversaires. Cette équipe se maintiendra au pouvoir et appliquera ses « idées politiques » jusqu'aux massacres de 1993.

L'analyse des crises survenues au Rwanda et au Burundi depuis 1990 démontre l'instrumentalisation politique qui est faite de l'ethnicité : en s'efforçant de la faire paraître incontournable dans les mentalités et la réalité, le pouvoir en place justifie les interventions contre la « cinquième colonne » de l'intérieur, tutsie (au Rwanda) ou hutue (au Burundi). A chaque avancée de l'ouverture démocratique ou des pourparlers d'Arusha, des tueries seront déclenchées par des groupes décrits par plusieurs enquêtes internationales comme proches des pouvoirs en place. La politisation de l'ethnicité, accentuée par les reliques de l'ère coloniale, est devenue le prétexte des crises en suscitant toutes les peurs et toutes les haines. Le « dogme de l'ethnisme » a été pris en compte par les nouveaux dirigeants des pays décolonisés pour être perpétué en mode de gouvernance permanent au Rwanda, au Burundi et ponctuellement au Zaïre. Ainsi, des systèmes d'apartheid socio-ethnique ont pu être instaurés dans ces Etats. Lorsque l'on constate que les catégories ethniques n'ont pas été « inventées » de toutes pièces et que le potentiel de violence est inhérent aux situations burundaises et rwandaises, on peut être tenté de mettre en avant l'intérêt purement politique que représente l'ethnisme pour les milieux dirigeants. Ce n'est qu'en partie vrai. Il serait trop simple de réduire le problème à la revendication d'une part de gâteau par les élites. On sait en fait que le sentiment d'appartenance ethnique n'est pas vécu que par les couches dirigeantes, mais qu'il est au contraire largement partagé.

3.6 La controverse

Selon le département d'Etat américain, on attribue de façon générale un trop grand nombre de conflits en Afrique centrale à des haines ancestrales d'une ethnie envers une autre. On ne peut réduire ces conflits à la bande dessinée des « affrontements interethniques ataviques » avec identification des bons et des méchants. Les groupes ethniques n'ont pas des codes génétiques qui suscitent la violence et les conflits. En fait, les découvertes scientifiques les plus récentes relatives au génome humain soulignent un fait important : tous les êtres humains, quelles que soient leur race ou leur appartenance ethnique, sont à 99,9% les mêmes sur le plan génétique. Partant de ce constat, les autorités américaines dénie à l'ethnisme une bonne part de « légitimité » dans

l'origine des conflits dans les Grands Lacs. Cette position, fort discutable, montre bien cependant la vision anglo-saxonne sur la région et explique en partie la façon dont ils interviennent dans la zone. Elle mérite néanmoins d'être mentionnée.

Deux autres écoles s'affrontent pour juger de la place de l'ethnisme dans les conflits, notamment pour ce qui concerne le génocide de 1994, le plus meurtrier d'entre eux. La première école met en avant une réelle volonté d'escalade de la violence patiemment mise en place par les autorités de l'Etat dès l'indépendance du pays. Le régime se construit alors fondamentalement sur la haine du Tutsi, ce qui ne peut que le conduire à organiser l'élimination pure et simple de cette communauté, donc, in fine, au génocide. Ce serait donc une réelle volonté politique qui, sous couvert d'arguments ethniques, sous-tendrait l'ensemble des conflits. Les violences de 1959, les massacres de Tutsis, la fuite des populations menacées ou l'instauration de quotas participent de cette logique politique accompagnée d'explosions sporadiques. La seconde école s'attache, elle, à montrer comment la dégradation périodique de la situation économique et du contexte socio-politique explique l'explosion de la violence. Elle distingue, du point de vue de ses répercussions sur la question ethnique, la période Kayibanda, la période Habyarimana jusqu'au milieu des années 1980, puis la deuxième période Habyarimana. Pour les partisans de cette seconde école, c'est l'agression du FPR, qui aurait été le catalyseur de la crise. Conjuguée à une situation économique et sociale fortement dégradée et à la compétition croissante des élites, cette agression aurait provoqué une sorte de condensation de la crise et l'explosion de la violence. Ce serait donc des causes conjoncturelles ou directes qui expliqueraient les différents conflits, quelle que soit leur intensité. Parmi ces causes, on pourrait dégager les conditions économiques (effondrement des cours du café, chute du PIB, dévaluation, baisse du revenu...), les conditions politiques (le rôle de la propagande et de la terreur politique) et l'attitude de la communauté internationale, en particulier celle de la France. En fait, ces deux écoles ne s'opposent pas radicalement dès lors qu'elles contiennent deux points communs essentiels : la défaillance des structures en place et les tensions ethniques.

Finalement, peu de personnes se risquent à écarter radicalement le phénomène ethnique des causes de conflits dans les Grands Lacs. Bien au contraire, on assiste à un consensus relatif dans ce domaine, même si les conclusions que chacun tire de faits avérés varient, suivant son interprétation, du simple prétexte nécessaire à quelques « opportunistes », à l'instauration d'une véritable idéologie fondée sur la différence ethnique.

CONCLUSION

Après avoir étudié de façon assez exhaustive les causes des conflits dans les Grands Lacs, une chose est certaine : il faut se garder de simplifier ! L'Afrique n'est pas ce terrain de solidarités ethniques qui effaceraient les frontières. Les mobilisations de ce type - qui d'ailleurs n'ont rien de « naturel », ni même d'historique ou de simplement traditionnel - n'ont pas eu d'effets sensibles de débordement au Libéria au moment de la guerre civile, ni au Nigéria lors du conflit biafrais, ni en Afrique australe. La notion même d'ethnie dans la région n'est pas si claire qu'il semblerait. Ainsi, Hutus et Tutsis en Ouganda et au Kivu constituent ensemble « l'ethnie » des Banyarwandas ; menacés par des « indigènes », ils font face ensemble. A d'autres moments, dans la région de Goma (Zaïre) notamment, ils s'affrontent comme deux « ethnies » distinctes. A l'intérieur du Rwanda, face aux menaces pesant sur son hégémonie, le Nord refait son unité et se découvre une « ethnie » : les Bakigas s'opposent aux Banyendugas, définis par une référence résiduaire...

Quoi qu'il en soit, les interprétations des conflits s'ordonnent de façon plus ou moins nette autour de trois directions : la pesanteur d'un héritage socio-ethnique ancestral, la priorité d'une querelle pour le pouvoir instrumentalisant tous les autres clivages, enfin la capture par une idéologie ethniste des représentations et des pratiques sociales et politiques. L'enferment mental « belgo-clérical » a beaucoup aggravé les choses mais n'est pas seul responsable : l'idéologie raciste qu'il a diffusée s'est greffée sur un antagonisme préexistant ; l'universelle méchanceté humaine a fait le reste. Plus encore que dans d'autres cas africains, on peut considérer l'ethnisme comme une option politique qui a permis d'éluder la démocratie dans la région. Les génocides deviennent, enfin, l'aboutissement d'une option idéologique et la « réussite » d'une propagande cohérente prônant « l'intégrisme ethnique ».

Depuis un demi siècle, un intégrisme bien particulier, fondé sur un « ethnisme scientifique manipulé » reposant sur l'assimilation des ethnies à des entités sociales régissant naturellement la vie sociale et politique, s'est donc développé dans la région. Il est devenu « l'idéologie des Grands Lacs ».

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Bloch Mark, Apologie pour l'histoire ou métier d'historien, Colin, Paris ; 1974.
- Braeckman Colette, Rwanda, Histoire d'un génocide, Fayard, Paris ; 1994.
- Chauprade Aymeric, Introduction à l'analyse géopolitique, Ellipses, Paris ; 1999
- Chrétien Jean-Pierre, Le défi de l'ethnisme, Ed. Karthala, Paris ; 1997
- Chrétien Jean-Pierre, L'Afrique des Grands Lacs, deux mille ans d'histoire, Aubier, Paris ; 2000
- Ngijol Gilbert, Autopsie des génocides rwandais, burundais et l'ONU, Ed. Présence africaine, Paris ; 1998
- Reyntjens Filip, L'Afrique des Grands Lacs en crise, Ed. Karthala, Paris ; 1994
- Sindayigaya Jean-Marie, Grands Lacs : démocratie ou ethnocratie ?, L'Harmattan, Paris ; 1998
- Sindayigaya Jean-Marie, Mondialisation : le nouvel esclavage de l'Afrique, L'Harmattan, Paris ; 2000
- Thual François, Repères internationaux, l'événement au crible de la géopolitique, Tutsis, en avant toute !, Ellipses, Paris ; 1997

Ouvrages collectifs

- Conflits en Afrique : analyse des crises et pistes pour une prévention, sous la direction d'Eric Suy, Collection GRIP, Ed. Complexe, Bruxelles ; 1997
- Les conflits dans le monde, Cahiers français n°290, La documentation française ; mars-avril 1999
- Puissances et influences, géopolitique et géostratégie à l'aube de l'an 2000, sous la direction de François Géré, Gérard Chaliand et Arnaud Blin, Ed. Mille et une nuits ; 1999
- L'Afrique entre guerre et paix, La revue internationale et stratégique, sous la direction d'Hugo Sada ; P.U.F. ; 1999

Articles et contributions

- Mme King, représentante des Etats-Unis à l'ONU, Déclaration à l'assemblée générale des nations unies, novembre 2000.